

BURKINA FASO



La Patrie ou la Mort, nous vaincrons

## MINISTRE DE L'ACTION HUMANITAIRE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE



### Tableau de bord statistique 2023 de l'Action sociale





La Patrie ou la Mort, nous vaincrons

## MINISTRE DE L'ACTION HUMANITAIRE ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE



### Tableau de bord statistique 2023 de l'Action sociale





Le Ministère de l'action humanitaire et de la solidarité nationale (MAHSN) a procédé à l'élaboration de son annuaire statistique 2023 de l'Action sociale assorti d'un tableau de bord.

Ce tableau de bord 2023, élaboré dans un contexte de double crise sécuritaire et humanitaire, constitue un recueil d'informations sur les résultats des actions réalisées par mon département. Il est par excellence un outil de capitalisation des actions et offre des informations précises pour apprécier les efforts consentis. Il permet également de mesurer les contraintes de réalisation en vue de l'amélioration continue des interventions et des conditions de vie des populations.

Au regard des résultats engrangés malgré le contexte difficile, l'horizon s'annonce radieux car cet outil permettra aux différents acteurs de mise en œuvre de la politique de mon département, d'identifier et de planifier des stratégies fortes à même de juguler les nombreuses difficultés qui se présentent à nous.

En outre, les informations recueillies permettent d'orienter les décideurs, les Partenaires techniques et financiers et les utilisateurs afin qu'ensemble nous conjuguions nos efforts pour l'atteinte des objectifs.

C'est le lieu pour moi de remercier l'équipe de rédaction, l'ensemble du personnel de mon département, les Partenaires techniques et financiers particulièrement le Fonds des nations unies pour l'enfance (UNICEF) pour son accompagnement à l'élaboration et à la production de cet important instrument d'aide à la décision et à la planification dans notre secteur.



**Commandant Passowendé Pélagie KABORE**

*Officier de l'Ordre de l'Étalon*

<b>Avant-propos</b> .....	<b>1</b>
<b>Sommaire</b> .....	<b>2</b>
<b>Liste des tableaux</b> .....	<b>3</b>
<b>Liste des graphiques</b> .....	<b>4</b>
<b>Liste des cartes</b> .....	<b>6</b>
<b>Sigles et abréviations</b> .....	<b>8</b>
<b>Chiffres clés de l'action sociale</b> .....	<b>9</b>
<b>Résumé exécutif</b> .....	<b>10</b>
<b>I. Contexte</b> .....	<b>11</b>
<b>II. Ressources du Ministère</b> .....	<b>12</b>
2.1. Personnel.....	12
2.2. Budget.....	15
<b>III. Structures d'accueil et de prestations sociales</b> .....	<b>18</b>
3.1. Situation des structures d'accueil, d'encadrement et de protection des enfants.....	18
3.2. Situation des structures de promotion et de prise en charge.....	20
<b>IV. Prestations dans le domaine de l'encadrement et de la protection de l'enfant et de l'adolescent</b> .....	<b>22</b>
4.1. Caractéristiques sociodémographiques des usagers.....	22
4.2. Types de cas enregistrés dans les services de l'enfance.....	24
4.3. Besoins des usagers des services de l'enfance.....	26
<b>V- Prestations dans le domaine de la promotion et de la protection de la famille</b> .....	<b>28</b>
5.1. Caractéristiques sociodémographiques des usagers des services de la famille.....	28
5.2. Types de cas enregistrés dans les services de la famille.....	30
5.3. Besoins des usagers des services de la famille.....	32
<b>VI- Prestations dans le domaine de la promotion de la solidarité et de la gestion des catastrophes</b> .....	<b>34</b>
6.1- Caractéristiques sociodémographiques des usagers des services de la solidarité.....	34
6.2- Types de cas enregistrés dans les services de la solidarité.....	37
6.3- Besoins des usagers des services de la solidarité.....	40
6.4- Cas référés dans les services.....	42
<b>VI. Autonomisation économique de la femme</b> .....	<b>44</b>
7.1 Entrepreneuriat féminin.....	44
7.2. Crédits du FAARF.....	46
<b>Glossaire</b> .....	<b>48</b>

<b>Tableau 1 : Effectif du personnel en 2023 .....</b>	<b>13</b>
<b>Tableau 2 : Evolution de l'effectif du personnel du ministère par catégorie au 31 décembre 2023 .....</b>	<b>13</b>
<b>Tableau 3 : Situation du budget du MAHSN .....</b>	<b>17</b>
<b>Tableau 4 : Structure d'accueil, d'encadrement et de prise en charge des enfants .....</b>	<b>19</b>
<b>Tableau 5 : Répartition des structures de promotion et de prise en charge en 2023 par région .....</b>	<b>21</b>
<b>Tableau 6 : nombre de centres de prise en charge VGB par région en 2023 .....</b>	<b>21</b>
<b>Tableau 7 : Caractéristiques des usagers du service de l'enfance en 2023.....</b>	<b>23</b>
<b>Tableau 8 : Répartition de l'effectif des usagers des services de l'enfance selon leur statut matrimonial en 2023 .....</b>	<b>23</b>
<b>Tableau 9 : Principaux cas des services de l'enfance (%).....</b>	<b>25</b>
<b>Tableau 10 : Progression moyenne annuelle de quelques types de cas en 2023 .....</b>	<b>25</b>
<b>Tableau 11 : Besoins par groupe des usagers des services de l'enfance.....</b>	<b>26</b>
<b>Tableau 12 : Type d'usagers des services de la famille.....</b>	<b>31</b>
<b>Tableau 13 : Besoins par groupe des usagers des services de la famille.....</b>	<b>32</b>
<b>Tableau 14 : Situation des usagers des services de la solidarité .....</b>	<b>35</b>
<b>Tableau 15 : Evolution des principaux cas des services de la solidarité .....</b>	<b>38</b>
<b>Tableau 16 : Besoins par groupe des usagers des services de la solidarité (%) .....</b>	<b>41</b>
<b>Tableau 17 : Situation des cas référés dans les services.....</b>	<b>42</b>
<b>Tableau 18 : bénéficiaires de formation en entrepreneuriat et en technologies .....</b>	<b>45</b>
<b>Tableau 19 : situation des crédits FAARF .....</b>	<b>47</b>
<b>Tableau 20 : Répartition des crédits du FAARF par région 2023 (en millier) .....</b>	<b>47</b>
<b>Tableau 21 : situation des crédits FAARF .....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>Tableau 22 : Répartition des crédits du FAARF par région 2023 (en millier) ...</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

## Liste des graphiques

---

Graphique 1 : Evolution de la proportion des femmes du ministère (%).....	13
Graphique 2 : Pyramide des âges du personnel du MAHSN au 31 décembre 2023.....	13
Graphique 3 : Répartition des agents par emploi spécifique au 31 décembre 2023.....	13
Graphique 4 : Evolution des dotations budgétaires du MAHSN de 2019 à 2023 (en millier de FCFA) .....	17
Graphique 5 : Evolution des dotations budgétaires par natures de dépenses (en millier de FCFA) .....	17
Graphique 6 : Situation de l'exécution budgétaire par type de dépenses (en millier de FCFA) .....	17
Graphique 7 : Evolution des dotations d'investissements par source de financement (en millier de FCFA) .....	17
Graphique 8 : répartition des structures d'accueil des enfants en détresse en 2023 pour 100000 enfants .....	19
Graphique 9 : répartition des familles d'accueil par région en 2023 pour 100 000 enfants .....	19
Graphique 10 : Evolution du nombre d'enfants par familles d'accueil de 2019 à 2023.....	19
Graphique 11 : évolution en % de l'effectif des enfants dans les structures d'accueil et d'encadrement de 2019 à 2023 .....	19
Graphique 12 : Evolution des structures de promotion et de prise en charge.....	21
Graphique 13 : Evolution des services sociaux communaux.....	21
Graphique 14 : Evolution de l'effectif des services sociaux de justice et de maisons d'arrêt et de correction .....	21
Graphique 15 : Répartition de l'effectif des usagers du service de l'enfance par région pour 100 000 enfants en 2023 .....	23
Graphique 16 : Répartition des usagers du service de l'enfance selon les tranches d'âge en % en 2023 .....	23
Graphique 17 : Répartition de l'effectif des usagers du service de l'enfance selon leur niveau d'instruction en 2023.....	23
Graphique 18 : Répartition des usagers du service enfance selon leur occupation en % en 2023 .	23
Graphique 19 : Répartition des victimes de violence en 2023 par région et pour 100 000 enfants .	25
Graphique 20 : Répartition des enfants victimes de traite par région et pour 100 000 enfants en 2023 .....	25
Graphique 21: Evolution de l'effectif des enfants placés en institution .....	25
Graphique 22 : Evolution de cas d'enfants incestueux.....	25
Graphique 23 : Part des besoins exprimés par rubrique à la première visite.....	27
Graphique 24 : Taux de résolution des besoins par rubrique à la première visite .....	27
Graphique 25 : Evolution du taux de résolution globale des besoins à la première visite .....	27
Graphique 26 : Part des besoins exprimés en attribution d'une aide .....	27
Graphique 27 : Taux de résolution des besoins en attribution d'une aide.....	27
Graphique 28 : Part des besoins exprimés en intervention directe.....	27
Graphique 29 : Taux de résolution des besoins en intervention directe .....	27
Graphique 30: Evolution de l'effectif des OEV pris en charge.....	27
Graphique 31 : Evolution des usagers des services de la famille .....	29
Graphique 32 : Répartition des usagers des services de la famille selon leur occupation en 2023 (en %) .....	29
Graphique 33 : Répartition des usagers des services de la famille selon le niveau d'instruction en 2023 (en %).....	29
Graphique 34 : Répartition des usagers des services de la famille selon le statut matrimonial en 2023 (en %).....	29
Graphique 35 : Evolution des usagers des services de la famille selon le sexe .....	29
Graphique 36 : Répartition des usagers des services de la famille par tranche d'âge et selon le sexe en 2023 .....	29
Graphique 37 : Répartition des cas de mariage forcés par région (en %) en 2023 .....	31
Graphique 38 : Evolution du taux de résolution globale des besoins à la première visite .....	33

<b>Graphique 39 : Proportion de résolution des principaux besoins (en %) en 2023</b> .....	<b>33</b>
<b>Graphique 40 : Part des besoins exprimés en conseils et accompagnement (en %) en 2023</b> .....	<b>33</b>
<b>Graphique 41 : Taux de résolution des besoins en conseils et accompagnement (en %) en 2023</b> .	<b>33</b>
<b>Graphique 42 : Part des besoins exprimés en attribution d'une aide (en %) en 2023</b> .....	<b>33</b>
<b>Graphique 43 : Taux de résolution des besoins en attribution d'une aide (en %) en 2023</b> .....	<b>33</b>
<b>Graphique 44: Evolution des effectifs des usagers des services de la solidarité</b> .....	<b>35</b>
<b>Graphique 45 : Ratio moyen des usagers des services de la solidarité pour 100 000 habitants par région</b> .....	<b>35</b>
<b>Graphique 46 : Evolution des effectifs des usagers des services de la solidarité par sexe</b> .....	<b>36</b>
<b>Graphique 47 : Répartition des usagers des services de la solidarité par tranche d'âge (en %).....</b>	<b>36</b>
<b>Graphique 48 : Répartition des usagers des services de la solidarité selon le niveau d'instruction en 2023 (en %)</b> .....	<b>36</b>
<b>Graphique 49 : Répartition des usagers des services de la solidarité selon le statut matrimonial (en %)</b> .....	<b>36</b>
<b>Graphique 50 : Evolution de l'effectif des personnes handicapées bénéficiaires de carte d'invalidité par sexe</b> .....	<b>38</b>
<b>Graphique 51 : Répartition des effectifs des personnes handicapées enregistrées par les services de la solidarité selon la région en 2023</b> .....	<b>38</b>
<b>Graphique 52 : Répartition des effectifs des pensionnaires des cours de solidarité et des autres structures d'accueil selon la région en 2023</b> .....	<b>38</b>
<b>Graphique 53 : Evolution des Exclus sociaux enregistrés dans les services de la solidarité selon le sexe (%)</b> .....	<b>39</b>
<b>Graphique 54 : Répartition en % des PDI selon le sexe en 2023</b> .....	<b>39</b>
<b>Graphique 55 : Evolution de l'effectif des PDI prises en charge selon le sexe</b> .....	<b>39</b>
<b>Graphique 56 : Evolution de l'effectif des malades indigents pris en charge par sexe</b> .....	<b>39</b>
<b>Graphique 57 : Evolution des effectifs des bénéficiaires de Cash transfert des filets sociaux</b> .....	<b>39</b>
<b>Graphique 58 : Répartition des taux des besoins exprimés en Attribution d'une aide (en %) en 2023</b> .....	<b>41</b>
<b>Graphique 59 : Répartition des taux de résolution des besoins Attribution d'une aide (en %) en 2023</b> .....	<b>41</b>
<b>Graphique 60 : Répartition des taux des besoins exprimés en Conseils et accompagnement à toutes les visites (en %) en 2023</b> .....	<b>41</b>
<b>Graphique 61 : Répartition des taux des besoins résolus en Conseil et accompagnement à toutes les visites en 2023 en %</b> .....	<b>41</b>
<b>Graphique 62 : Evolution des besoins exprimés à la première visite en effectif</b> .....	<b>41</b>
<b>Graphique 63 : Evolution du taux des besoins résolus à la première visite en %</b> .....	<b>41</b>
<b>Graphique 64 : Répartition des cas référés des services de l'enfance par structure (en %) .....</b>	<b>43</b>
<b>Graphique 65 : Répartition des cas référés des services de l'enfance par région (en %) .....</b>	<b>43</b>
<b>Graphique 66 : Répartition des usagers référés des services de la famille par structures</b> .....	<b>43</b>
<b>Graphique 67 : Répartition des usagers référés des services de la famille par région</b> .....	<b>43</b>
<b>Graphique 68 : Répartition des cas référés des services de la solidarité par structures</b> .....	<b>43</b>
<b>Graphique 69 : Evolution de l'effectif des femmes et jeunes filles formées en entrepreneuriat</b> .....	<b>45</b>
<b>Graphique 70 : Répartition de l'effectif des femmes et jeunes filles formées en entrepreneuriat par région en 2023</b> .....	<b>45</b>
<b>Graphique 71 : Evolution du nombre de groupements féminins bénéficiaires de technologie</b> .....	<b>45</b>
<b>Graphique 72 : Répartition du nombre de groupements féminins bénéficiaires de technologies par région en 2023</b> .....	<b>45</b>
<b>Graphique 73 : Evolution des crédits du FAARF (en millions)</b> .....	<b>47</b>
<b>Graphique 74 : Evolution du nombre de bénéficiaires des crédits FAARF</b> .....	<b>47</b>
<b>Graphique 75 : Proportion des crédits FAARF par type de clientèles en 2023</b> .....	<b>47</b>
<b>Graphique 76 : Proportion de dossiers des crédits FAARF par type de clientèles en 2023</b> .....	<b>47</b>
<b>Graphique 77 : Evolution des crédits du FAARF (en millions)</b> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>Graphique 78 : Evolution du nombre de bénéficiaires des crédits FAARF</b> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>Graphique 79 : Proportion des crédits FAARF par type de clientèles en 2023</b> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
<b>Graphique 80 : Proportion de dossiers des crédits FAARF par type de clientèles en 2023</b> .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

Signet non défini.

## Liste des cartes

---

<b>Carte 1 : Répartition des services sociaux des hôpitaux pour 100 000 d'hbts par région en 2023 .</b>	<b>21</b>
<b>Carte 2 : Répartition des victimes de grossesses non désirées pour 100 000 habitants par région en 2023.....</b>	<b>31</b>
<b>Carte 3 : Répartition des victimes de violences conjugales pour 100 000 habitants par région en 2023 .....</b>	<b>31</b>
<b>Carte 4 : Répartition des victimes de conflit familial pour 100 000 habitants par région en 2023 ...</b>	<b>31</b>
<b>Carte 5 : Répartition en % des PDI prises en charge selon la région en 2023 .....</b>	<b>39</b>
<b>Carte 6 : Répartition des cas référés des services de la solidarité par région .....</b>	<b>43</b>
<b>Carte 7 : Répartition des bénéficiaires du crédit FAARF par région pour 100 000 hbts en 2023 .....</b>	<b>47</b>
<b>Carte 7 : Répartition des bénéficiaires du crédit FAARF par région pour 100 000 hbts en 2023 .....</b>	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

<b>CID</b>	: Circuit informatisé de la dépense
<b>CMA</b>	: Centre médical avec antenne chirurgicale
<b>CHR</b>	: Centre hospitalier régional
<b>CHU</b>	: Centre hospitalier universitaire
<b>DGF</b>	: Direction de la gestion des finances
<b>DGESS</b>	: Direction générale des études et des statistiques sectorielles
<b>DGEP/IAP</b>	: Direction générale de l'économie et de la planification/Instrument automatisé de prévision
<b>DRH</b>	: Direction des ressources humaines
<b>DSSE</b>	: Direction des statistiques sectorielles et de l'évaluation
<b>ERI-ESI</b>	: Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel
<b>FAARF</b>	: Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes
<b>FCFA</b>	: Franc de la communauté financière africaine
<b>MAHSN</b>	: Ministère de l'action humanitaire et de la solidarité nationale
<b>MGF</b>	: Mutilations génitales féminines
<b>Nd</b>	: Non déterminé
<b>OEV</b>	: Orphelins et autres enfants vulnérables
<b>PAGPS</b>	: Projet d'appui à la gestion publique et aux statistiques
<b>PASD</b>	: Plan d'actions pour la stabilisation et le développement
<b>PDI</b>	: Personnes déplacées internes
<b>PIB</b>	: Produit intérieur brut
<b>PNDES</b>	: Plan national de développement économique et social
<b>RGPH</b>	: Recensement général de la population et de L'habitat
<b>SG</b>	: Secrétariat général
<b>SP/CONASUR</b>	: Secrétariat permanent du Conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation
<b>TCM</b>	: Taux de croissance moyen
<b>UNICEF</b>	: Fonds des Nations unies pour l'enfance
<b>VEFF</b>	: Violences à l'égard des femmes et des filles Virus de l'immunodéficience humaine/ Syndrome de
<b>VIH/Sida</b>	: l'immunodéficience acquise
<b>VBG</b>	: Violences basées sur le genre
<b>Var.</b>	: variation

## Chiffres clés de l'action sociale

Indicateur	Unité	2019	2020	2021	2022	2023
Pourcentage des cadres supérieurs parmi le personnel	Pourcentage	26,1	25,8	28,9	28,9	31,4
Proportion des femmes du MAHSN	Pourcentage	33,9	33,3	34,5	34,1	32,1
Proportion des jeunes de moins de 35 ans parmi le personnel du MAHSN	Pourcentage	33,3	31,5	31,5	24,2	20,9
Proportion des agents avec au moins 15 ans d'ancienneté	Pourcentage	24,3	75,0	75,0	67,5	63,1
Part du budget du MAHSN dans le budget de l'Etat	Pourcentage	0,9	1,3	1,38	1,21	1,6
Nombre de structures d'accueil, d'encadrement et de protection des enfants	Nombre	180	183	578	600	697
Nombre de familles d'accueil des enfants en détresse	Nombre	280	261	293	293	350
Nombre d'enfants privés de famille pris en charge	Nombre	2 577	3 552	4 884	4 884	Nd
Prévalence de la pratique de l'excision (filles de 0 à 14 ans)	Pourcentage	11,3	11,3	9,4	9,4	Nd
Nombre de villages ayant déclaré publiquement l'abandon des MGF	Nombre	1 248	570	280	Nd	Nd
Nombre de victimes de MGF	Nombre	182	30	47	Nd	29
Nombre d'enfants victimes de violences (mauvais traitements)	Nombre	10 986	9 605	11 154	8 321	15 166
Nombre de victimes de mariage précoce	Nombre	513	536	548	299	340
Nombre de victimes de mariage forcé	Nombre	813	659	789	610	683
Nombre de personnes victimes de conflit familial	Nombre	1 844	1 539	1 942	1 255	1490
Nombre de personnes victimes de violences conjugales	Nombre	1 915	1 773	2260	1804	3388
Nombre de personnes handicapées	Nombre	1 484	2 730	2 707	1 499	2642
Nombre de personnes exclues	Nombre	106	67	55	29	28
Nombre de victimes de catastrophes et de crises humanitaires	Nombre	560 033	1 074 993	1 627 291	1 899 535	2 108 505
Nombre de femmes propriétaires de nouvelles entreprises formalisées	Nombre	2 651	3 301	3607	Nd	Nd
Nombre de bénéficiaires des crédits du FAARF	Nombre	133 192	120 888	132 583	127 460	98 130

En 2023, le Ministère de l'action humanitaire et de la solidarité nationale compte 2 029 agents soit une baisse de 50 agents par rapport à 2022. L'effectif féminin représente 32,1% du personnel. Toutefois, cet effectif reste inférieur à ceux de 2019 et 2020 (respectivement de 2 417 et 2 256 agents). Le ratio d'encadrement est d'un cadre pour trois agents. La proportion du personnel de moins de 35 ans du ministère est de 20,9% soit une baisse de 3,3% par rapport à 2022. Le budget du MAHSN s'élève à 54,1 milliards de franc CFA en 2023 contre 39,3 milliards de FCFA en 2022, soit une progression de 14,8 points de pourcentage. La part du budget du Ministère dans le budget de l'Etat passe de 1,2% en 2022 à 1,6% en 2023.

Dans le domaine de la protection de l'enfant, le nombre de cas enregistrés s'élève à 39 478 en 2023 contre 23 993 en 2022, soit une hausse de 64,5%. Les enfants privés de famille ont été pris en charge dans 94 structures d'accueil<sup>1</sup> et de protection et 350 familles d'accueil. Au titre des violences faites aux enfants, les cas recensés passent de 8 321 en 2022 à 15 166 cas en 2023.

Dans le domaine de la promotion et de la protection de la famille, l'effectif total des cas en 2023 est de 11 778 contre 7 025 en 2022, soit une hausse de 67,6%. Parmi ces cas, figurent des victimes de mariages précoces (340 en 2023 et 299 en 2022), de mariages forcés (693 en 2023 et 610 en 2022), de conflits familiaux (1 490 en 2023 et 1 255 en 2022), de violences conjugales (3 388 en 2023 et 1 804 en 2022), de grossesses non désirées et/ou contestées (3 805 en 2023 et 1 816 en 2022).

Dans le domaine de la solidarité, de 29 186 cas en 2022, le nombre de cas enregistrés en 2023 est de 48 743 cas, soit une hausse de 67%. Il se compose principalement de personnes indigentes/démunies/nécessiteuses (50,9%) et de personnes handicapées (5,4%). Par ailleurs, 2 062 534 personnes déplacées internes (PDI) dont 1 281 030 femmes, ont été enregistrées en 2023 et prises en charge par le Secrétariat permanent du conseil national de secours d'urgence et de réhabilitation (SP/CONASUR).

---

<sup>1</sup>Structures d'accueil et de protection regroupe les pouponnières, les foyers d'enfants en détresse et les centres mixtes

## I. Contexte

---

La sous-région sahélienne est confrontée à des catastrophes et crises humanitaire et sécuritaire. Au Burkina Faso, cette situation a engendré des déplacements massifs de population. En effet, en 2023, les catastrophes et crises humanitaires touchent 2 108 505 personnes dont 2 062 534<sup>2</sup> personnes déplacées internes (16,4% d'enfants et 53,3% de femmes) avec un impact négatif sur les secteurs de production de biens et services.

Selon les résultats du Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) de 2019, la population totale du pays s'élève à 20 505 155 habitants. Cette population présente un taux d'analphabétisme de 37,7 % et un indice de pauvreté de 40,1 %, qui se manifeste de manière plus marquée en milieu rural (47,5 %) qu'en milieu urbain (13,7 %). En 2023, la population du pays est estimée à 22 752 315 habitants, avec un taux de croissance démographique de 3 % par an.

La croissance économique en Afrique subsaharienne s'est redressée à un taux de 4%<sup>3</sup> en 2021 après une décroissance de 1,7% en 2020. Au Burkina Faso, l'activité économique a atteint un rebond de 6,9% en 2021, après un ralentissement de 2% en 2020, soit une accélération de 4,9 points de croissance en dépit des effets de la crise sécuritaire.

Au plan économique, une baisse du dynamisme liée à l'effet des multiples crises que subit le pays ces dernières années est enregistrée. En effet, le taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) réel est de 6,9% en 2021, 1,5% en 2022 et 3,0 % en 2023. Dans un tel contexte, l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) en 2030 constitue un défi énorme à relever.

Face à cette situation complexe sans précédent, le gouvernement du Burkina Faso a élaboré le Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD) de la transition, un nouveau référentiel, articulé autour de quatre piliers prioritaires. Les piliers 2 et 4 respectivement « répondre à la crise humanitaire » et « œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale » relèvent du domaine du MAHSN. Aussi, dans le souci de relever les défis qui s'imposent à lui, le Ministère a mis en œuvre des programmes majeurs dans ses domaines de compétences dont les résultats sont présentés dans l'annuaire statistique 2023. Le présent tableau de bord fait l'analyse des réalisations majeures afin d'orienter les actions futures pour l'atteinte des résultats.

---

<sup>2</sup> Données CONASUR

<sup>3</sup> FMI : « Perspectives économiques régionales Afrique Subsaharienne, octobre 2021 »

### 2.1. Personnel

#### Points saillants

- 63,1% des agents du ministère ont moins de 15 ans d'ancienneté ;
- trois agents sur quatre sont de la catégorie A ou B.

#### Commentaire général

En 2023, l'effectif du personnel du MAHSN est de 2029 contre 2079 en 2022, soit une réduction de 2,4%. Au cours de l'année 2023, le nombre d'agents sortis<sup>4</sup> (2037 en 2022 contre 418 en 2023) a considérablement augmenté par rapport aux entrées<sup>5</sup> (316 en 2022 contre 243 en 2023). De 2019 à 2023, l'effectif du personnel du MAHSN est passé de 2 417 à 2 029 agents, soit un taux de variation de -16,1%. Sur cette période le taux de variation moyen est de -3,4%. Par ailleurs, sur la période 2019-2023, les effectifs par sexe évoluent en dents de scie avec une tendance générale à la baisse.

En 2023, les femmes représentent un tiers de l'effectif des agents du ministère. Il existe une disparité entre les régions, les femmes représentent 40,8% dans la région du Centre contre 9,7% au Sahel. Sur la période 2019-2023, l'évolution de la proportion des femmes connaît une tendance à la baisse.

Le personnel du ministère est relativement jeune. L'âge moyen du personnel est de 41 ans et 63,1% des agents ont moins de 15 ans d'ancienneté.

Relativement à la répartition spatiale, la région du Centre enregistre 44,1% des agents contre 3,5% au Sahel. Aussi, les agents sont fortement concentrés dans les zones urbaines soit une proportion de 73,2%.

La répartition des agents du ministère selon les catégories présente une forme d'entonnoir avec une forte concentration des agents de catégories A et B. Le personnel est constitué de 31,4% de cadres supérieurs, 64,5% de cadres moyens et 4,1% de personnels d'appui. Les agents qui occupent les emplois spécifiques du département sont au nombre de 1 698, soit 83,7% de l'effectif total. Dans ce lot de personnel, le ratio d'encadrement des cadres moyens par les cadres supérieurs est d'un cadre supérieur pour trois cadres moyens. Parmi les cadres moyens, le ratio d'encadrement des agents de la catégorie C par ceux de la catégorie B, est d'un cadre B pour deux cadres C.

Suivant un ratio du nombre d'agents pour 100 000 habitants, la moyenne au niveau national est de 9 agents pour 100 000 habitants. Dans l'ensemble des régions, le ratio est plus important dans la région du Centre avec 25 agents pour 100 000 habitants et plus faible au Centre-Est avec trois agents pour 100 000 habitants.

---

<sup>4</sup> Ils regroupent le personnel en disponibilité, en détachement auprès d'autres ministères et institutions, mis à disposition auprès d'autres ministères, les retraites, les licenciements, les démissions et les décès

<sup>5</sup> Il s'agit du personnel recruté par concours direct avec ou sans formation, du personnel mis à disposition par d'autres ministères et du personnel de retour de stage de formation.

### Note méthodologique

**Proportion des Femmes** : C'est l'effectif du personnel féminin rapporté à l'effectif total des agents du département.

**Nombre d'agents pour 100 000 habitants** : Nombre d'agents de la localité, rapporté à la population totale de la localité, multiplié par 100 000.

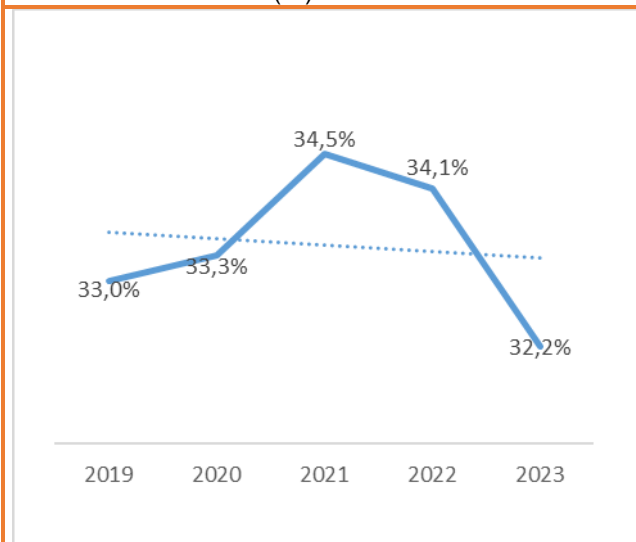
**Taux de variation** : la valeur finale moins celle initiale divisée par la valeur initiale

**Source de données** : Base de données de la Direction des ressources humaines (DRH) du MAHSN<sup>2</sup>

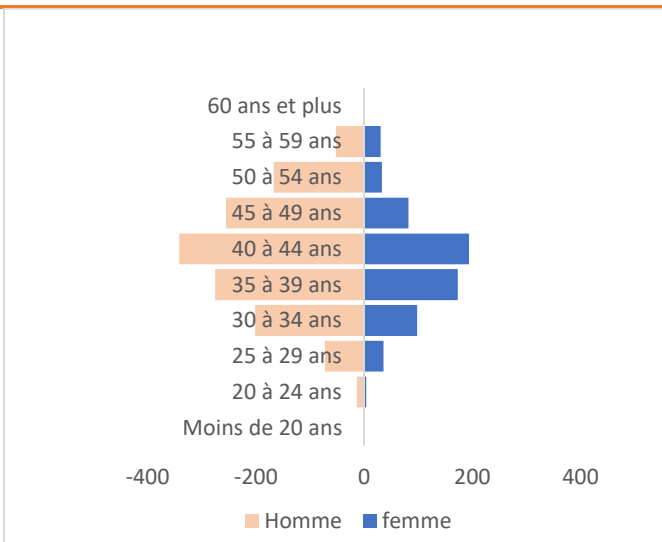
**Tableau 1 : Effectif du personnel en 2023**

	Effectif 2023	% femmes	% cadres sup.	% emplois spécifiques	% moins de 35 ans	% moins de 15 ans d'ancienneté	Variation 2019		Variation /2022	
							En nombre	%	En nombre	%
MAHSN	<b>2 029</b>	32,18	31,44	83,69	20,90	63,13	-388	-16,1	-50	-2,46

**Graphique 1** : Evolution de la proportion des femmes du ministère (%)



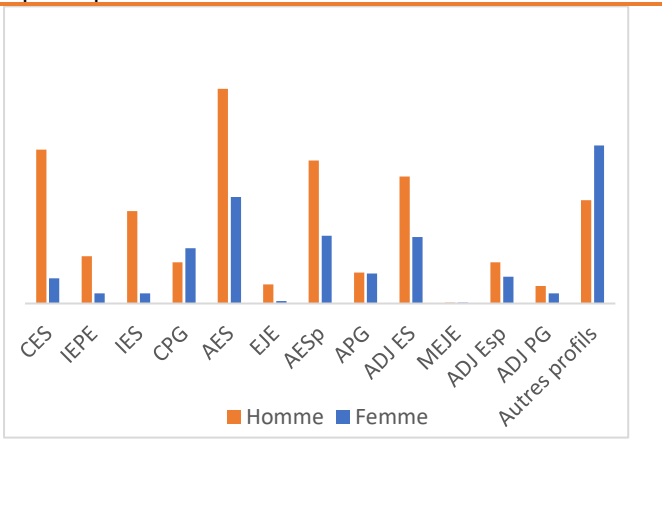
**Graphique 2** : Pyramide des âges du personnel du MAHSN au 31 décembre 2023



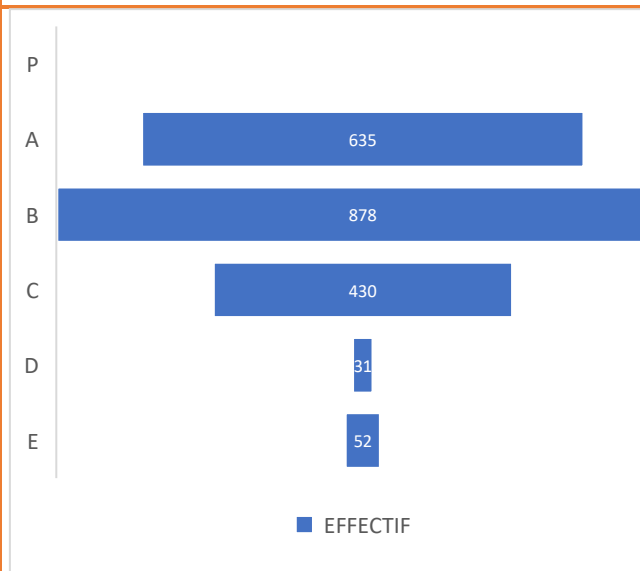
**Tableau 2** : Evolution de l'effectif du personnel du ministère par catégorie au 31 décembre 2023

Catégorie	Variation en nombre		
	/2020	/2021	/2022
Catégorie E et assimilés	-4	-2	-2
Catégorie D et assimilés	-1	-2	10
Catégorie C et assimilés	-83	5	-28
Catégorie B et assimilés	-111	48	-47
Catégorie A et assimilés	20	17	38
Catégorie P et assimilés	2	2	-1
Effectif total	-177	68	-50

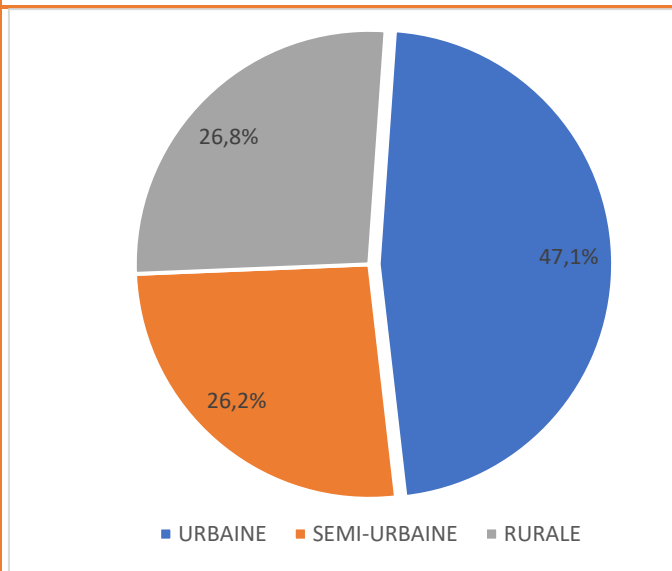
**Graphique 3** : Répartition des agents par emploi spécifique au 31 décembre 2023



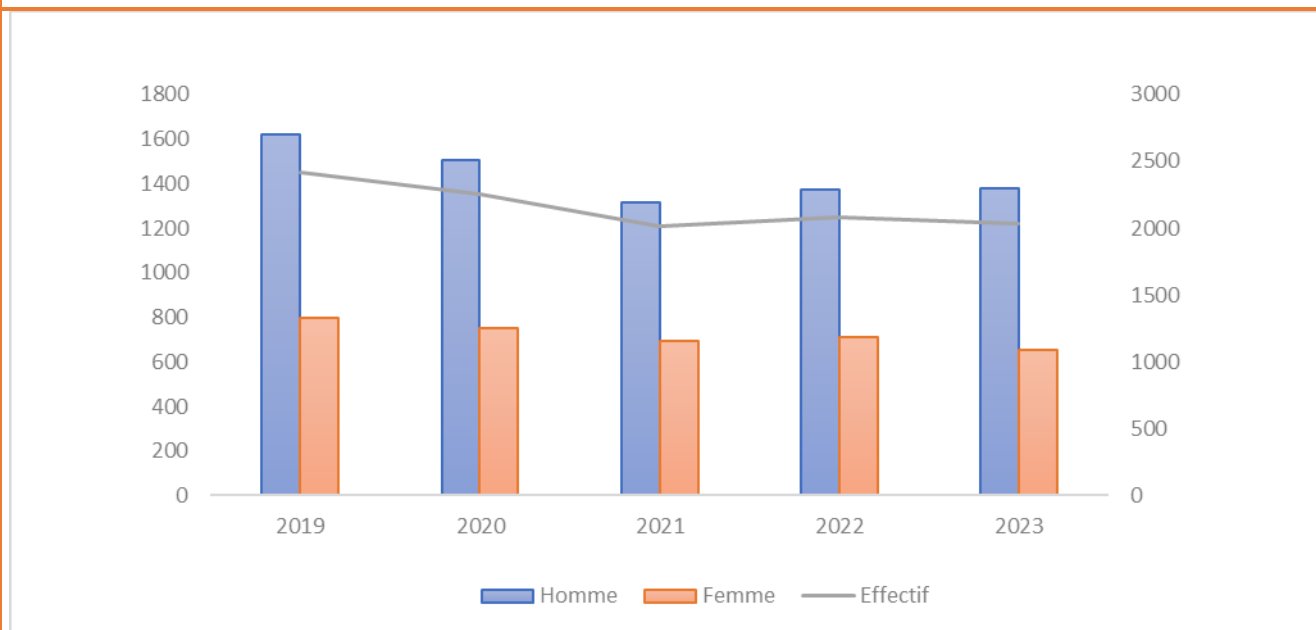
**Graphique 4** : Répartition des agents par catégorie au 31 décembre 2023



**Graphique 5** : Répartition des agents par zone d'exercice au 31 décembre 2023



**Graphique 6** : Evolution des effectifs par sexe de 2019-2023



## 2.2. Budget

### Points saillants :

- Faible allocation des ressources aux dépenses de biens et services ;
- Forte allocation de la nature de dépenses « Equipement et investissement »

### Commentaire général :

Pour l'année 2023, le budget du Ministère est de 54,1 milliards de francs CFA contre 39,3 milliards de francs CFA en 2022 soit une hausse de 14,7 milliards de francs CFA. Sur la période 2019-2021, ce budget double, passant de 22,3 milliards de francs CFA en 2019 à 54,1 milliards de francs CFA en 2023 avec une variation moyenne de 25,7%. La proportion du budget du ministère par rapport à celui de l'Etat est de 1,6% en 2023 contre 1,2% en 2022 soit un taux de variation positive de 0,47%. Au 31 décembre 2023, le budget s'exécute à hauteur de 42,9 milliards de francs CFA soit un taux d'exécution budgétaire de 79,45% contre 89,1% en 2022.

Par nature de dépenses, le budget du ministère évolue en dents de scie sur la période 2019-2023. Les dépenses de personnel sont de 9,5 milliards de francs CFA en 2023 contre 7,9 milliards de francs CFA en 2022 avec une variation en valeur absolue de 1,9 milliards de francs CFA. De 2019 à 2021, elles évoluent comme suit 8,1 milliards de francs CFA, 8,8 milliards de francs CFA et 8,2 milliards de francs CFA.

Concernant les dépenses d'acquisition de biens et services, sa dotation est de 2,1 milliards de francs CFA en 2023 contre 1,0 milliard de francs CFA en 2022 soit une hausse de 95,4%. De 2019 à 2021, le montant passe de 0,9 milliard de francs CFA à 1,4 milliard de francs CFA.

Aussi, les dépenses de transferts courants sont de 10,5 milliards de francs CFA en 2023 contre 9,1 milliards de francs CFA avec une hausse de 1,4 milliard de francs CFA. Les montants de cette dépense sont de 3,7 milliards de francs CFA en 2019, 17,2 milliards de francs CFA en 2020 et 7,4 milliards de francs CFA en 2022.

Quant aux dépenses des équipements et investissements, le montant en 2023 est de 31,9 milliards de francs CFA contre 21,1 milliards de francs CFA en 2022 soit une hausse de 51,1%. Sa dotation de 2019 à 2021 est de 9,5 milliards de francs CFA, 4,4 milliards de francs CFA, et 22,3 milliards de francs CFA.

En termes d'exécutions, ces différentes natures de dépenses connaissent la même tendance. L'exécution des dépenses de personnel est de 7,5 milliards de francs CFA soit 78,95% en 2023 contre 99,99% en 2022 avec un taux de variation négative de 5%. De 2019 à 2021, elle évolue de 7,9 milliards de francs CFA à 8,3 milliards de francs CFA.

Pour les dépenses d'acquisition de biens et services, elles s'exécutent à hauteur de 1,7 milliards de francs CFA en 2023 soit 80,95% contre 92,42%. Le montant exécuté en 2019, 2020 et 2021 est respectivement 0,8 milliards de francs CFA, 1,0 milliards de francs CFA et 1,3 milliards de francs CFA.

Le montant exécuté des dépenses de transferts courants s'élève à 10,4 milliards de francs CFA contre 9,1 milliards de francs CFA en 2022 soit 99,5%. La situation d'exécution de la période 2019-2021 se présente ainsi 3,7 milliards de francs CFA, 17,1 milliards de francs CFA et 7,4 milliards de francs CFA.

Les dépenses d'équipement et d'investissement s'exécutent à hauteur de 23,2 milliards de francs CFA en 2023 soit 72,75% contre 80,7% en 2022. De 2019 à 2021, son exécution passe de 6,5 milliards de francs CFA à 19,5 milliards de francs CFA.

L'exécution des dépenses d'investissement du ministère par source de financement est de 2,7 milliards de francs CFA pour le budget de l'Etat et 20,4 milliards de francs CFA pour les ressources extérieures contre des dotations de 2,8 milliards de francs CFA et 28,9 milliards de francs CFA en 2023, soit un taux d'exécution respective de 96,42% et 70,58%. En 2022 ces taux d'exécution sont de 55,55% et 83,33%.

La situation des quatre programmes budgétaires du ministère se présente comme suit en 2023 :

- ✓ Le programme 048 « **Femme et Genre** » représente 5,19% du budget total du ministère en 2023 contre 5,2% en 2022 ;
- ✓ Le programme 049 « **Enfance et Famille** » 10,19% du budget du ministère contre 5,9% 2022 ;
- ✓ Le programme 050 « **Solidarité nationale et gestion des catastrophes** » représente 79,39% du budget total contre 82,42% en 2022 ;
- ✓ Le programme 051 « **Pilotage et soutien des services** » représente 5,23% du budget du ministère en 2023.

#### **Note méthodologique**

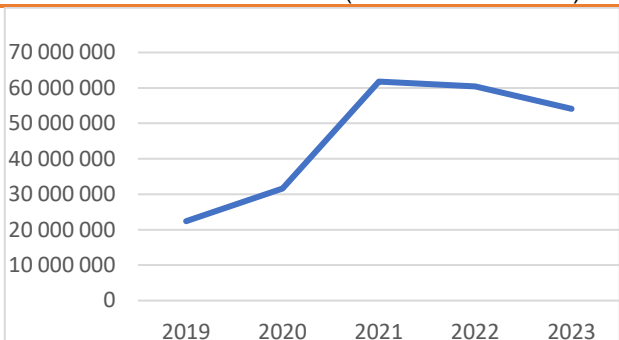
**Taux d'exécution** : C'est le montant de l'exécution des dépenses budgétaires sur le montant des dotations budgétaires au cours d'une période donnée.

**Source de données** : Direction de la Gestion des Finances/Circuit informatisé de la dépense.

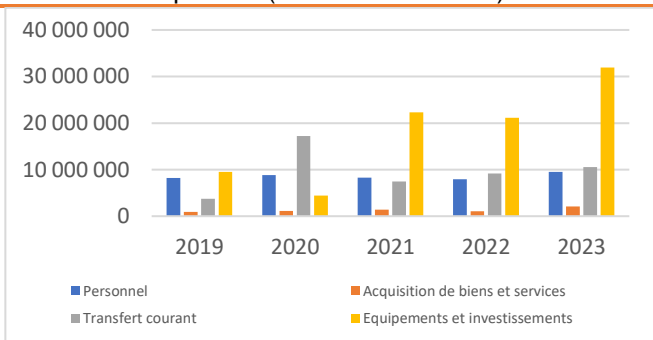
**Tableau 3 : Situation du budget du MAHSN**

Budget	Dotation 2023 (milliards FCFA)	Part budget ETAT (%)	% Investissement	% Biens et services	% Personnel	Taux d'exécution %	Variation/ 2019	Variation /2022
MAHSN	54,1	1,67	59,03	3,89	17,34	79,45	31,82	14,8
National	3235,9	-	35,58	6,46	33,91	65,69	-	-19,5

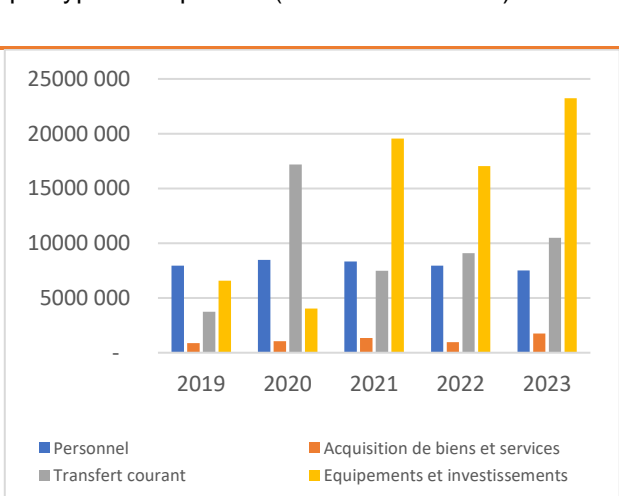
**Graphique 4 : Evolution des dotations budgétaires du MAHSN de 2019 à 2023 (en millier de FCFA)**



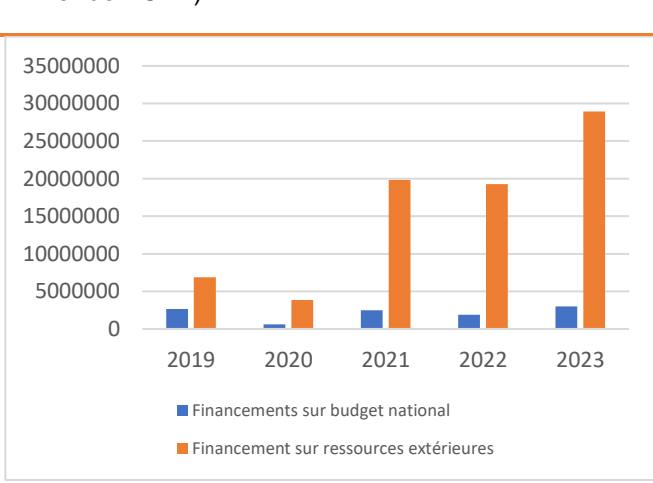
**Graphique 5 : Evolution des dotations budgétaires par natures de dépenses (en millier de FCFA)**



**Graphique 6 : Situation de l'exécution budgétaire par type de dépenses (en millier de FCFA)**



**Graphique 7 : Evolution des dotations d'investissements par source de financement (en millier de FCFA)**



#### 3.1. Situation des structures d'accueil, d'encadrement et de protection des enfants

##### Points saillants

- Hausse de 15,9% des crèches ;
- Seule la région du Centre enregistre deux structures d'accueil d'enfants en détresse pour 100 000 enfants ;
- Ratio de quatre enfants par famille d'accueil.

##### Commentaire général

En 2023, les effectifs des familles d'accueil, des crèches et des centres d'accueil des enfants en détresse sont respectivement de 350, 263 et 84. Ces effectifs sont en hausse par rapport à 2022 respectivement 19,5% ,15,9% et 5%. Au cours des cinq dernières années, ces structures enregistrent respectivement une augmentation annuelle moyenne de 6%, 23,4% et 3%.

Concernant la répartition des structures d'accueil des enfants en détresse pour 100 000 enfants par région en 2023, la région du Centre s'illustre avec deux centres pour 100 000 enfants contre une moyenne nationale d'une structure. La faible couverture s'observe au niveau des régions du Centre-Est et de la Boucle du Mouhoun qui est de 0,2 pour 100 000 enfants, soit 2 structures pour 1 000 000 d'enfants.

Le ratio du nombre d'enfants par famille d'accueil est de 4 enfants par famille en 2023 contre 5 en 2022. Ce ratio est le double de la norme requise qui est de 2 enfants par famille d'accueil. Considérant les cinq dernières années, seule l'année 2019 a un ratio inférieur à la norme.

L'effectif des enfants dans les structures d'accueil et d'encadrement passe de 9 138 enfants en 2022 à 9 638 en 2023, soit une hausse de 5,6%. Considérant les cinq dernières années, la progression annuelle moyenne est de 37,9%. Toutefois, le constat est au ralentissement de cet accroissement qui passe de 76% entre 2019 et 2020 à 6% entre 2022 et 2023.

##### Note méthodologique

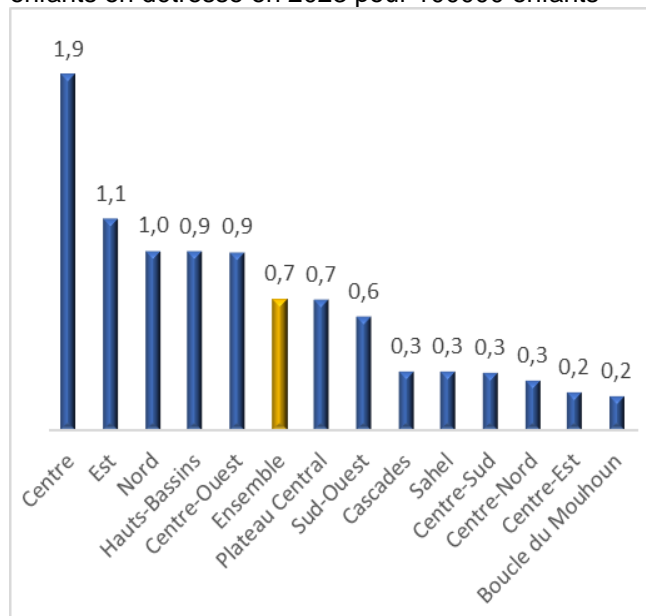
**Ratio nombre d'enfant par famille d'accueil** : C'est le nombre d'enfants dans les familles d'accueil d'une année N rapporté au nombre de famille d'accueil de la même année,

**Sources statistiques** : Directions régionales du MAHSN et Direction générale de la famille et de l'enfant

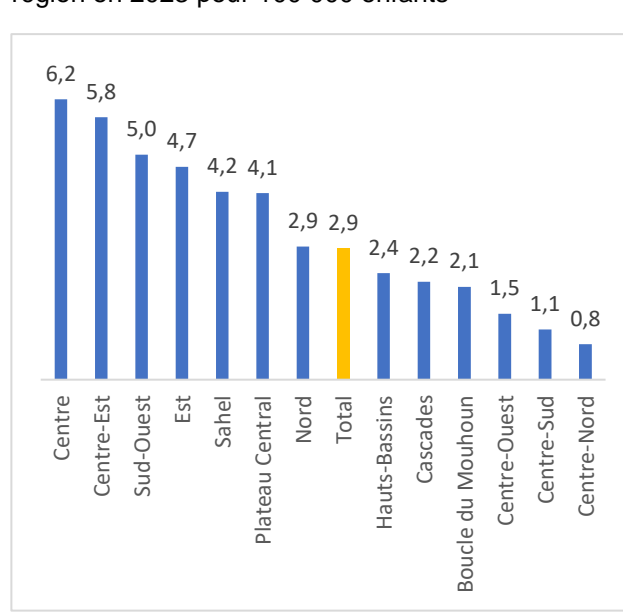
**Tableau 4 : Structure d'accueil, d'encadrement et de prise en charge des enfants**

Rubrique	Effectif 2023	Taux de Variation/2022 (%)	Taux de Variation/2019(%)	TCM
Familles d'accueil	350	19,5%	25,0%	6%
Centres d'accueil des enfants en détresse <sup>6</sup>	84	5,0%	12,0%	3%
Crèches	263	15,9%	150,5%	23,4%
Effectif des enfants dans les structures	9658	5,6%	231%	37,9%

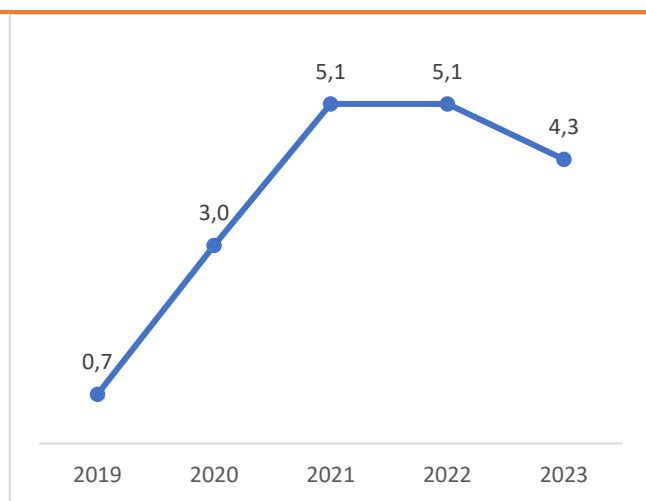
**Graphique 8 : répartition des structures d'accueil des enfants en détresse en 2023 pour 100000 enfants**



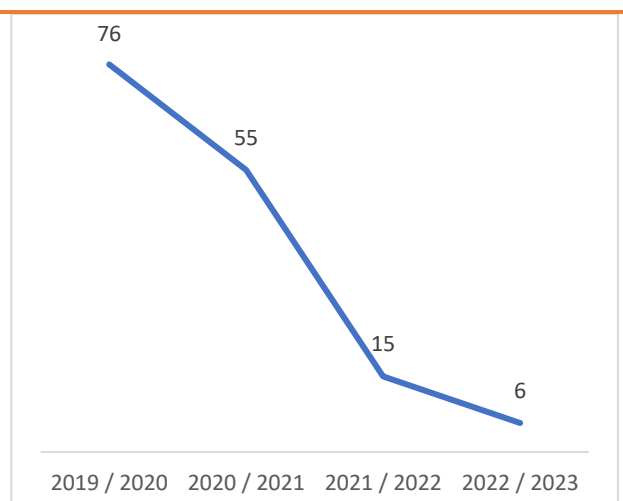
**Graphique 9 : répartition des familles d'accueil par région en 2023 pour 100 000 enfants**



**Graphique 10 : Evolution du nombre d'enfants par familles d'accueil de 2019 à 2023**



**Graphique 11 : évolution en % de l'effectif des enfants dans les structures d'accueil et d'encadrement de 2019 à 2023**



<sup>6</sup> Les centres d'accueil des enfants en détresse regroupent les pouponnières, les centres d'accueil mixtes et les foyers des enfants en détresse

## 3.2. Situation des structures de promotion et de prise en charge

### Points saillants

- Hausse de 14,9% des structures de promotion et de prise en charge en 2023 ;
- 11 régions sur 13 ne disposent pas de centre de prise en charge de VBG ;
- 12 régions n'ont pas un service social des hôpitaux pour 100 000 habitants.

### Commentaire général

Le nombre de structures de promotion et de prise en charge des usagers de l'action sociale augmente de 148 structures en passant de 460 en 2019 à 534 en 2021 ; puis baisse entre 2021 et 2022 passant respectivement de 534 à 517. En 2023, le pays compte 608 structures, soit une augmentation de 17,60% par rapport à 2022.

Au niveau régional, la région du Sud-Ouest vient en tête avec un nombre de 4,5 structures de promotion et de prise en charge pour 100 000 habitants contre celle de l'Est qui possède 1,8. La moyenne nationale est de 2,7 structures pour 100 000 habitants. Les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre, du Centre Sud, des Hauts-Bassins et du Sud-Ouest présentent un ratio supérieur ou égal à la moyenne nationale.

Concernant les services sociaux des hôpitaux, seule la région du Centre dispose en 2023 de deux services sociaux des hôpitaux pour 100 000 habitants. Les régions du Centre-Est, du Centre-Ouest, du Nord, du Centre-Nord, de la Boucle du Mouhoun et du Sahel n'ont pas un service social pour 100 000 habitants.

Quant aux services sociaux communaux, le nombre passe de 176 en 2019 à 303 en 2023, soit une hausse de 72,2%. Entre 2021 et 2022, le nombre baisse de 20 structures. Cependant, de 2022 à 2023 le nombre de structures enregistrées passe de 235 à 303.

Le nombre des services sociaux de justice et de maisons d'arrêt et de correction augmentent de 24 à 31 entre 2019 à 2023, soit une augmentation annuelle moyenne de 7,7%.

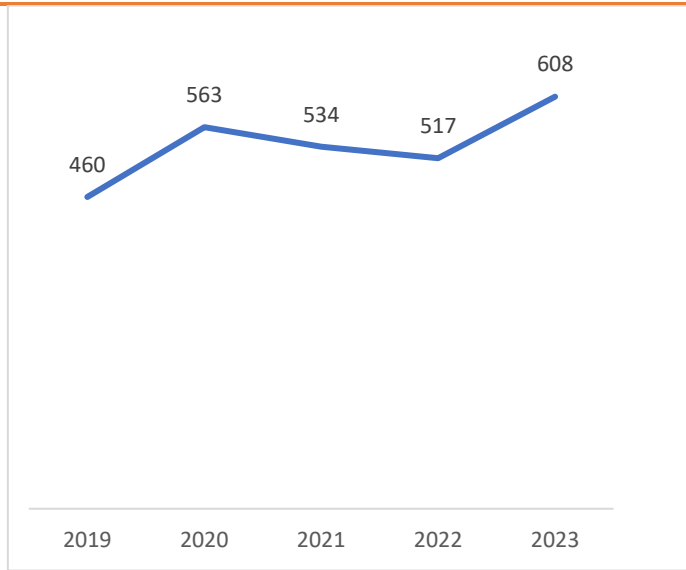
En 2023, seules les régions du Centre et du Centre-Est disposent chacune d'un centre de prise en charge intégrée des victimes de Violences Basées sur le Genre (VBG) .

#### Note méthodologique

**Taux de couverture des crèches des structures de promotion et de prise en charge** : C'est le nombre de crèches rapporté à la population âgée de 0 à 3 ans dans une région au cours d'une période donnée X 100 000

**Sources statistiques** : annuaire statistique MAHSN

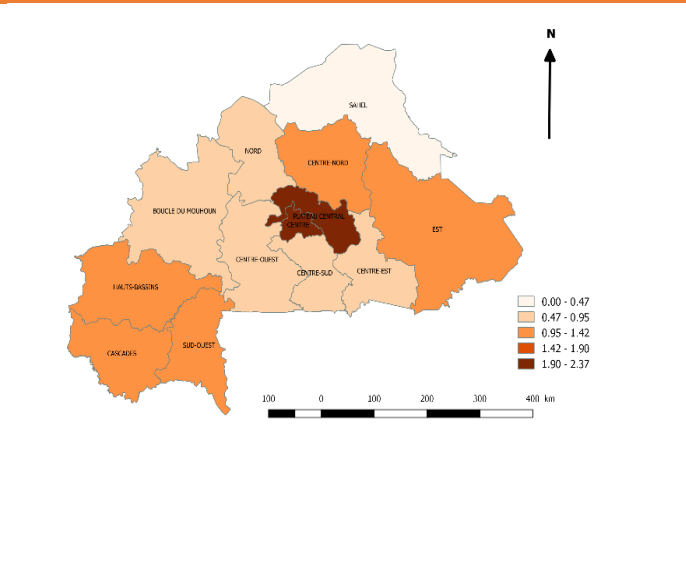
**Graphique 12 :** Evolution des structures de promotion et de prise en charge



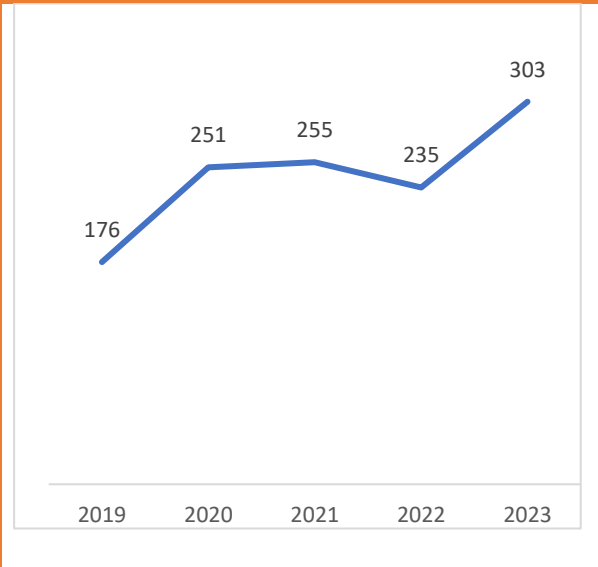
**Tableau 5 :** Répartition des structures de promotion et de prise en charge en 2023 par région

Régions	2023	/100000 hbts	/2022	/2019
Boucle du Mouhoun	55	2,7	0,3	0,7
Cascades	21	2,3	-0,1	0,1
Centre	93	2,7	0,0	0,1
Centre-Est	40	2,3	0,0	1,1
Centre-Nord	42	2,0	0,1	-0,1
Centre-Ouest	45	2,5	0,3	0,7
Centre-Sud	32	3,8	0,0	3,6
Est	40	1,8	0,5	0,2
Hauts-Bassins	95	3,8	0,1	0,4
Nord	50	2,6	0,5	0,4
Plateau Central	27	2,5	0,0	0,4
Sahel	25	2,1	1,8	0,1
Sud-Ouest	43	4,5	0,3	0,0
Ensemble	608	2,7		

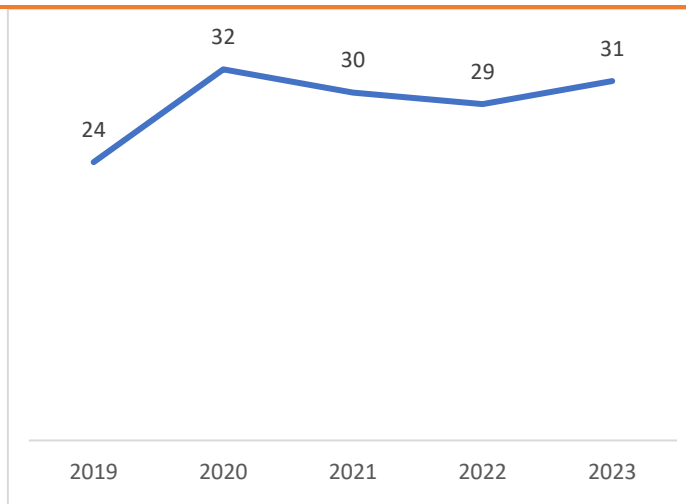
**Carte 1 :** Répartition des services sociaux des hôpitaux pour 100 000 d'hbts par région en 2023



**Graphique 13 :** Evolution des services sociaux communaux



**Graphique 14 :** Evolution de l'effectif des services sociaux de justice et de maisons d'arrêt et de correction



**Tableau 6 :** nombre de centres de prise en charge VGB par région en 2023

Régions	2023
Boucle du Mouhoun	0
Cascades	0
Centre	1
Centre-Est	1
Centre-Nord	0
Centre-Ouest	0
Centre-Sud	0
Est	0
Hauts-Bassins	0
Nord	0
Plateau Central	0
Sahel	0
Sud-Ouest	0
<b>Total</b>	<b>2</b>

### 4.1. Caractéristiques sociodémographiques des usagers

#### Points saillants

- Augmentation du nombre d'usagers ;
- Un usager sur deux est élève/étudiant ;
- 38 usagers enfants sont en union.

#### Commentaire général

Les services de l'enfance enregistrent en 2023 un effectif total de 39 478 usagers dont 53% de filles. Comparativement à 2022, cet effectif des usagers du service augmente de 64,5%. En considérant les cinq dernières années, l'effectif passe de 22 654 à 39 478 usagers, soit une augmentation moyenne de 19,2%.

Au niveau national, la répartition du nombre d'usagers des services enfance pour 100 000 enfants est de 328. Les régions des Cascades, du Nord, du Plateau Central, du Centre-Ouest, du Sahel, du Centre-Sud et du Centre-Nord ont chacune un effectif inférieur à celui de la moyenne nationale. La région du Centre enregistre l'effectif le plus élevé en 2023 avec une valeur de 1 133 usagers pour 100 000 enfants.

En 2023, les enfants de la tranche d'âge de 6 à 11 ans sont prédominants parmi les usagers des services enfance avec une proportion de 30% suivis de ceux de 12 à 15 ans (26%).

Selon le niveau d'instruction, 43,4% des usagers du service de l'enfance sont sans niveau. Cette catégorie est suivie de celle du niveau primaire (37,3%).

Quant à l'occupation des enfants qui se sont présentés aux services de l'enfance, la moitié des usagers sont des élèves/étudiants (50,6%) suivie des autres inactifs (39,8%).

Concernant le statut matrimonial, 99,9% des usagers sont célibataires (dont 52,8% de filles). Cependant, on enregistre cinq cas d'union libre qui concerne uniquement les filles, 15 cas de mariage coutumier avec 9 filles, 12 cas de mariage religieux (11 filles) et 6 cas de mariage légal qui sont uniquement des filles.

#### **Note méthodologique**

**Taux de variation en %** : Soit une année « n », le taux de variation annuel est le quotient dont le numérateur est la différence entre l'effectif de l'année actuelle n et celui de l'année précédente (n-1) ;  $[n-(n-1)]$  et le dénominateur, l'effectif de l'année précédente (n-1).  $[ [n-(n-1)] / n-1 ] * 100$

**Taux d'accroissement moyen annuel (TAMA)** : la moyenne des taux de variation annuels

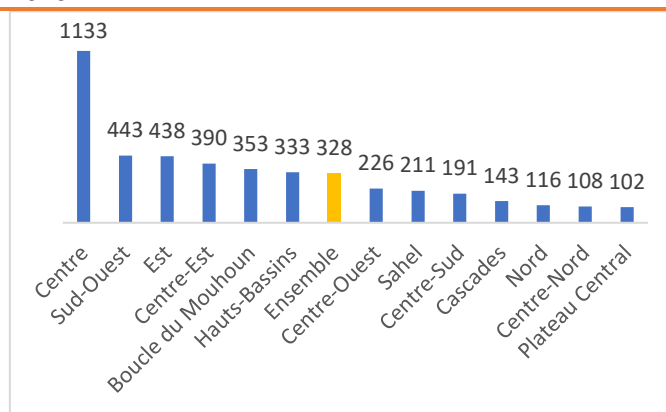
**Ratio/100000** : l'effectif des observations à l'année N dans une localité donnée sur la population concernée

**Sources statistiques** : annuaire statistique du MAHSN

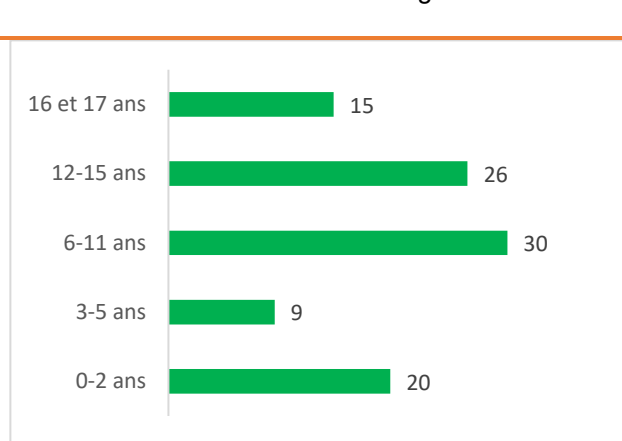
**Tableau 7 : Caractéristiques des usagers du service de l'enfance en 2023**

	Effectif 2023	Part en %	Taux de Var/22	Taux de Var/19	TCM
Service enfance	39 478	100	64,5	74,3	19,2%
Filles	20 856	53	64,6	82,8	

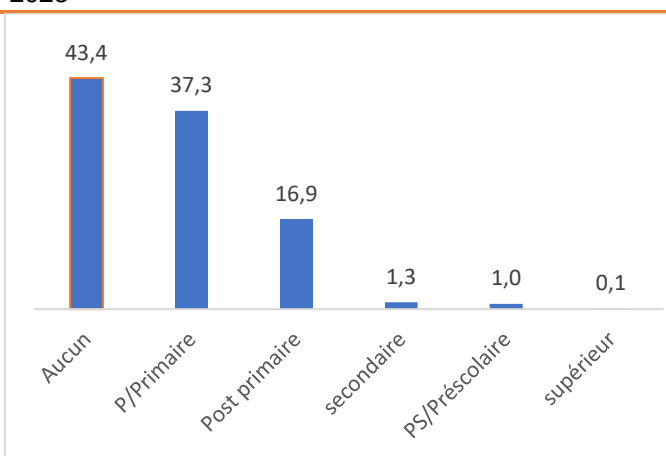
**Graphique 15 : Répartition de l'effectif des usagers du service de l'enfance par région pour 100 000 enfants en 2023**



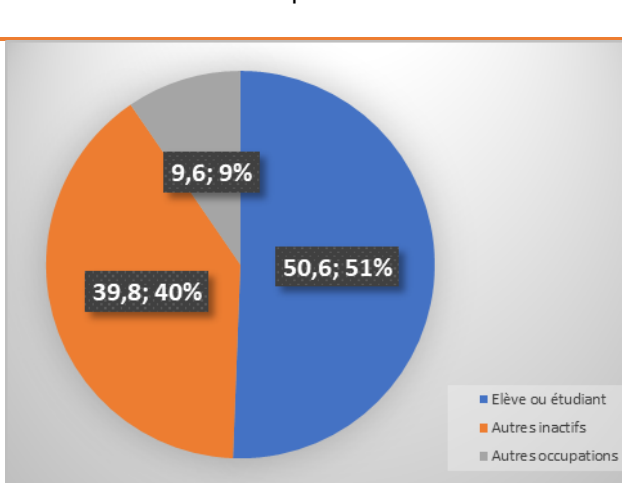
**Graphique 16 : Répartition des usagers du service de l'enfance selon les tranches d'âge en % en 2023**



**Graphique 17 : Répartition de l'effectif des usagers du service de l'enfance selon leur niveau d'instruction en 2023**



**Graphique 18 : Répartition des usagers du service de l'enfance selon leur occupation en % en 2023**



**Tableau 8 : Répartition de l'effectif des usagers des services de l'enfance selon leur statut matrimonial en 2023**

Statuts matrimoniaux	2023	Nombre de filles	Part /total Enfance %	Part fille/total fille %
Célibataire	39 440	20 825	99,90	99,85
Union Libre	5	5	0,01	0,02
Mariage coutumier	15	9	0,04	0,04
Mariage religieux	12	11	0,03	0,05
Mariage légal	6	6	0,02	0,03
Divorcé(e)	0	0	0,00	0,00
Veuf ou Veuve	0	0	0,00	0,00
Rupture d'union	0	0	0,00	0,00
Ensemble	39 478	20 856	100,00	100,00

## 4.2. Types de cas enregistrés dans les services de l'enfance

### Points saillants

- Prédominance des cas d'enfants victimes de violences (mauvais traitement);
- Baisse considérable de plus de 7 fois du nombre d'enfants incestueux en 2023 ;
- La région du Sud-Ouest enregistre le plus grand nombre d'enfants victimes de traite en 2023.

### Commentaire général

Les trois principaux types de cas enregistrés en 2023 sont les enfants victimes de violences (38,4%) suivis des enfants/jeunes scolarisés (21,3%) et des orphelins (11,8%). Ces cas représentent plus de la moitié des usagers du service. Durant la période de 2019 à 2023, ils évoluent progressivement avec des taux d'accroissement moyen annuel respectifs de 53,5% ; 102,5% et 29,4%. Les enfants/jeunes parrainés, déscolarisés, de parents malades connaissent des évolutions moyennes annuelles positives au cours des cinq dernières années avec des valeurs respectives de 170,5%, 64,4% et 42,8%.

L'analyse des cas spécifiques indique une hausse de 82,3% d'enfants victimes de mauvais traitement en 2023 par rapport à 2019. La prévalence de cas de maltraitance donne une moyenne nationale de 125 cas pour 100 000 enfants en 2023. La région du Centre enregistre le ratio le plus élevé d'une valeur de 611 pour 100 000 enfants tandis que le Sahel détient le ratio le plus faible (3,9).

Le nombre d'enfants victimes de traite baisse de 5,3% entre 2022 et 2023. L'observation du phénomène au cours des cinq dernières années indique une baisse moyenne de 15,7% chaque année. Le ratio national en 2023 est de 4 cas pour 100 000 enfants. Les régions du Sud-Ouest (23,9%) et des Hauts-Bassins (11,2%) sont largement au-dessus de la valeur nationale.

De 2019 à 2023, en moyenne 36 enfants sont placés en institution chaque année par les services de l'enfance. Toutefois, ce nombre est en hausse importante en 2023 par rapport à 2022 avec 58 enfants placés en institution en 2023 contre 21 en 2022.

En 2023, le nombre d'enfants incestueux enregistrés dans les services de l'enfance est passé de 107 en 2022 à 14 en 2023 se rapprochant de la moyenne annuelle qui est de 16.

#### **Note méthodologique :**

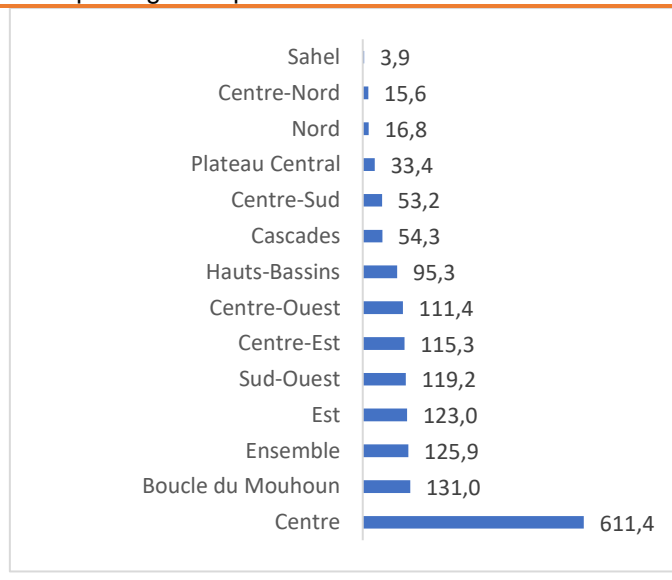
**Taux d'accroissement moyen annuel :** la moyenne des taux de variation annuels

**Sources statistiques :** Annuaire statistique du MAHSN

**Tableau 9 : Principaux cas des services de l'enfance (%)**

Types de cas	Part en % 2023	%filles	Taux variation /2019(%)	Taux variation/ 2022(%)	TAMA (%)
Enfants victimes de violences	38,4	20,8	38,0	82,3	15
Enfants/jeunes scolarisés	21,3	11,9	147,4	101,7	34
Enfants orphelins	11,8	6,3	77,6	39,4	23
Effectif des OEV pris en charge	12,4		-38,0	64,7	-2

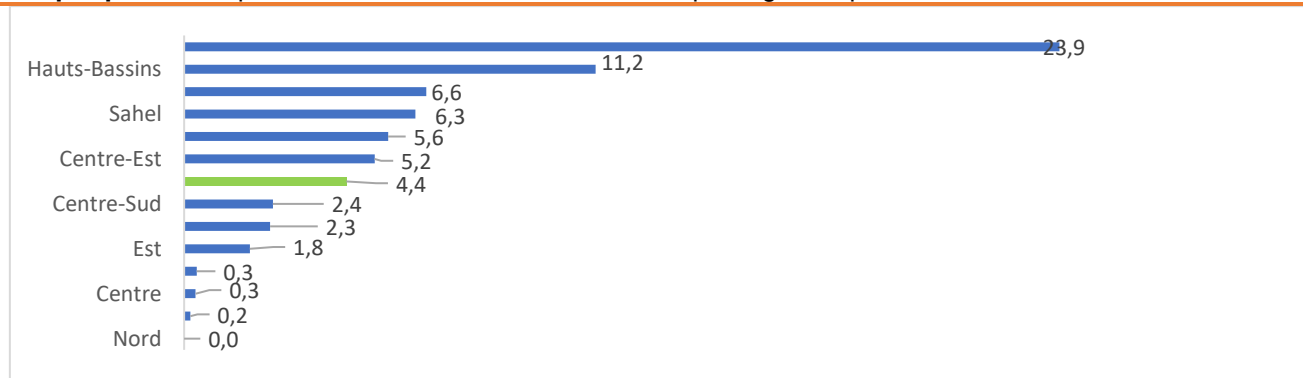
**Graphique 19 : Répartition des victimes de violence en 2023 par région et pour 100 000 enfants**



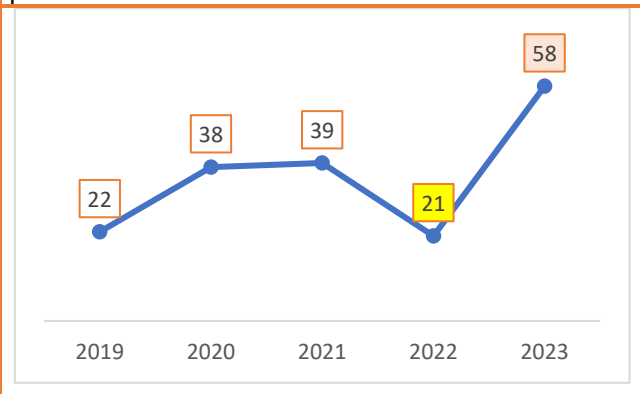
**Tableau 10 : Progression moyenne annuelle de quelques types de cas en 2023**

Autres types de cas	Valeur en 2023	Var/2 019	Var/2 022	TC M
Enfants/jeunes déscolarisés	598	110,6	54,9	23,4
Enfants adultérins	11	10,0	83,3	55,5
Enfants de parents malades	83	102,4	2,5	30,8
Enfants abandonnés	153	44,3	7,7	5
Enfants parrainés	110	279,3	129,2	-
Enfants victimes de traite	534	-57,8	-5,3	15,7
Enfants incestueux	14	-17,6	-86,9	111,6

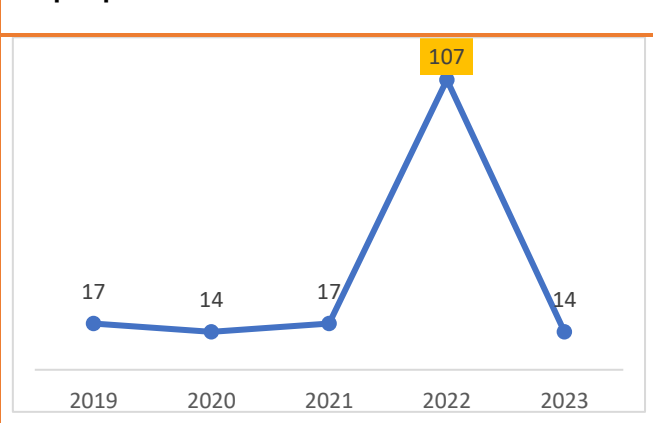
**Graphique 20 : Répartition des enfants victimes de traite par région et pour 100 000 enfants en 2023**



**Graphique 21: Evolution de l'effectif des enfants placés en institution**



**Graphique 22 : Evolution de cas d'enfants incestueux**



### 4.3. Besoins des usagers des services de l'enfance

#### Points saillants

- Hausse du taux de résolution des besoins en intervention directe ;
- Forte augmentation de cas référés lors de la première visite.

#### Commentaire général

Dans le service de l'enfance, la rubrique « attribution d'aide » tout comme en 2022, dépasse la moitié (66,2%) des besoins exprimés en 2023 soit une hausse de 7 points de pourcentage. Elle est suivie par celle « conseils et accompagnement » qui représente 17,9% des besoins exprimés. Ces deux types de besoins représentent 84,1% de l'ensemble avec un taux de résolution de 31,5%.

Les besoins d'assistance alimentaire et financière représentent 84,9% des expressions en attribution d'aide. Les besoins d'assistance sanitaire et matériel affichent les taux de résolution les plus élevés avec respectivement 45,7% et 18%.

Au niveau de l'intervention directe, le besoin le plus exprimé concerne le retour en famille (64,5%) suivi des placements (30,9%). En termes de résolution, 27,9% des enfants sont effectivement retournés en famille et 55,8% sont placés.

Considérant les besoins exprimés à la première visite, la rubrique « attribution d'une aide » reste prédominante (68,1%). Elle est suivie des demandes d'appui en conseil et accompagnement avec une proportion de 17,9%. Ces besoins sont satisfaits à 10,3% pour la rubrique « attribution d'une aide » et 33,6% pour les demandes d'appui en conseil et accompagnement. Le taux de résolution des expressions de besoins à la première visite subit une tendance à la baisse entre 2019 et 2021 puis une légère hausse entre 2021 et 2023. En effet, sa valeur passe de 26,2% en 2019 à 14,6% en 2021 puis à 18,5% en 2023.

En 2023, le nombre d'OEV bénéficiant d'une assistance s'élève à 4883 soit une hausse de 64,7% par rapport à 2022. Entre 2019 et 2022, la prise en charge des OEV diminue respectivement de 7 876 à 2 964 soit une baisse moyenne annuelle de 23,3%.

#### Note méthodologique :

**Taux de résolution :** C'est le nombre total de besoins résolus sur le nombre total des besoins exprimés \*100

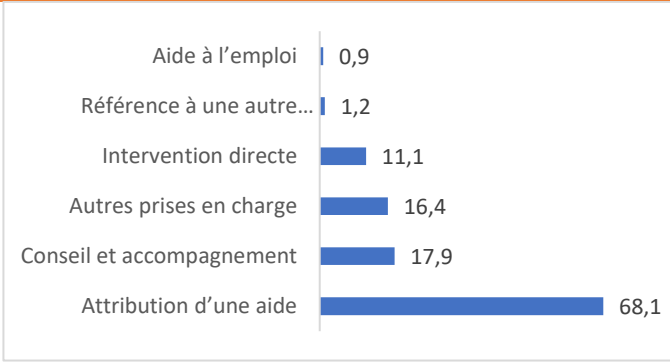
**Taux de variation en % :** Soit une année « n », le taux de variation annuel est le quotient dont le numérateur est la différence entre l'effectif de l'année actuelle n et celui de l'année précédente (n-1) ;  $[n-(n-1)]$  et le dénominateur, l'effectif de l'année précédente (n-1).  $[ [n-(n-1)] / n-1 ] *100$

**Sources statistiques :** Annuaire statistique du MAHSN

**Tableau 11 : Besoins par groupe des usagers des services de l'enfance**

Besoins à toutes les visites	2023	Part en %	Besoins résolus en 2023	Taux de résolution	Besoins résolus en 2022	Variation/2022	
						Nombre	%
Réf. à une autre structure	519	1,1	7	1,3	0	7	-
Aide à l'emploi	410	0,9	41	10,0	11	30	2,7
Autres prises en charge	1 089	2,4	70	6,4	21	49	2,3
Conseils et accompagnement	8 186	17,9	2158	26,4	1360	798	0,6
Intervention directe	5 193	11,4	347	6,7	251	96	0,4
Attribution d'une aide	30 209	66,2	1532	5,1	653	879	1,3

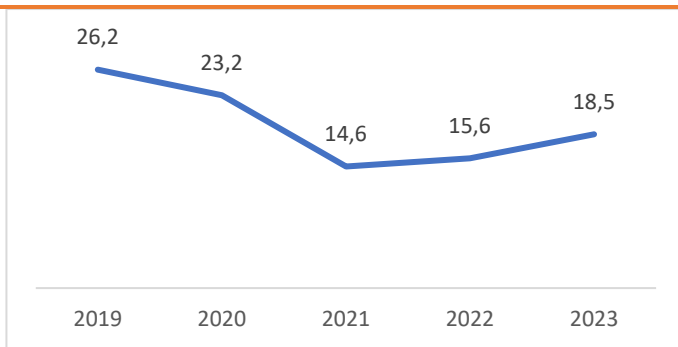
**Graphique 23 : Part des besoins exprimés par rubrique à la première visite**



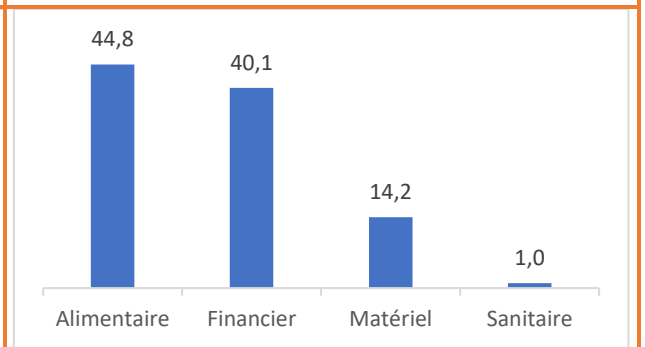
**Graphique 24 : Taux de résolution des besoins par rubrique à la première visite**



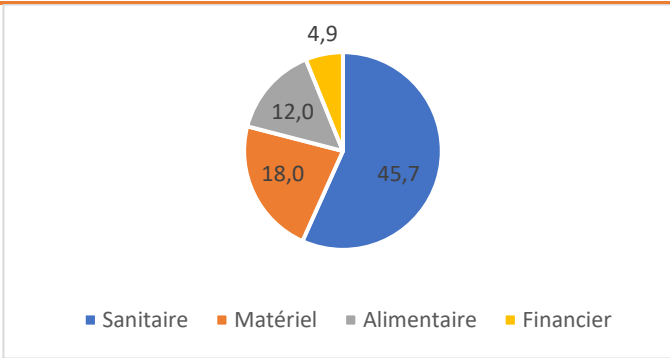
**Graphique 25 : Evolution du taux de résolution globale des besoins à la première visite**



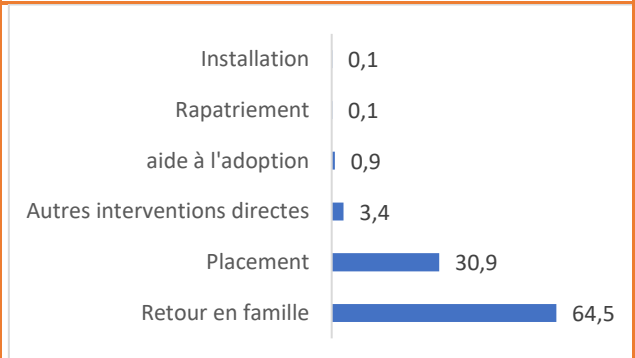
**Graphique 26 : Part des besoins exprimés en attribution d'une aide**



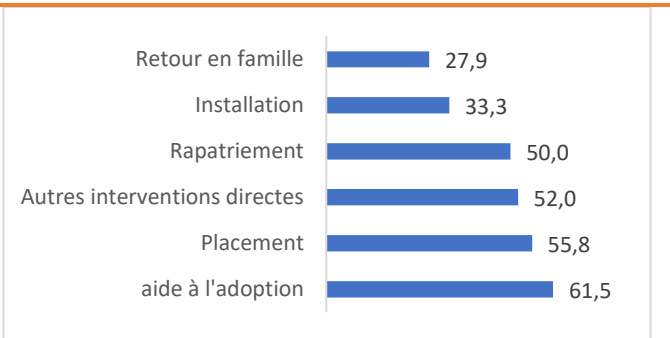
**Graphique 27 : Taux de résolution des besoins en attribution d'une aide**



**Graphique 28 : Part des besoins exprimés en intervention directe**



**Graphique 29 : Taux de résolution des besoins en intervention directe**



**Graphique 30: Evolution de l'effectif des OEV pris en charge**



## 5.1. Caractéristiques sociodémographiques des usagers des services de la famille

### Points saillants :

- Hausse de 67,7% des usagers ;
- 84,0% des usagers sont des femmes ;
- 52,7% des usagers sont des célibataires.

### Commentaire général :

De 2022 à 2023, le nombre d'usagers des services de la famille est passé de 7 025 à 11 778 soit une hausse de 4 753 usagers. Cette hausse pourrait s'expliquer par l'arrivée massive des PDI dans les centres urbains.

Les femmes fréquentent plus les services de la famille quelle que soit l'année. Leur représentativité reste croissante au cours des cinq dernières années passant de 79,1% en 2019 à 84,0% en 2023.

Suivant le statut matrimonial des usagers, ceux qui fréquentent le plus les services de la famille sont les « célibataires » et les « mariages religieux » avec respectivement 52,7% et 18,0% des usagers. Par ailleurs, la proportion des « divorcés » et des « ruptures d'union » qui fréquentent les services de la famille sont respectivement de 1,7% et de 0,5% des usagers.

En ce qui concerne le niveau d'instruction, les usagers qui n'ont aucun niveau sont les plus nombreux (38,1%) suivis du niveau préscolaire avec 27,9%. Les usagers du niveau supérieur et primaire sont les moins nombreux soit respectivement 3,6% et 1,1%.

En 2023, la tranche d'âge de 18 à 24 ans est la plus élevée des usagers avec 36,9%. Par contre, la proportion des usagers de 3 à 5 ans est la plus faible avec 0,5%.

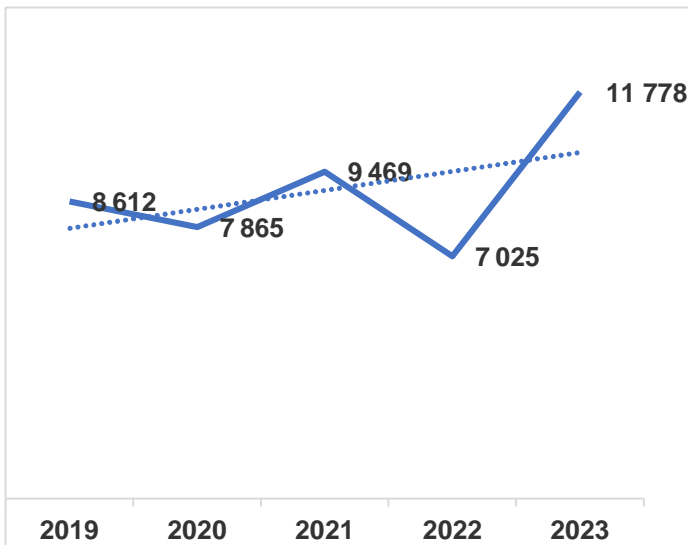
#### **Note méthodologique**

**Taux de croissance moyen** : la moyenne des taux de variation annuels.

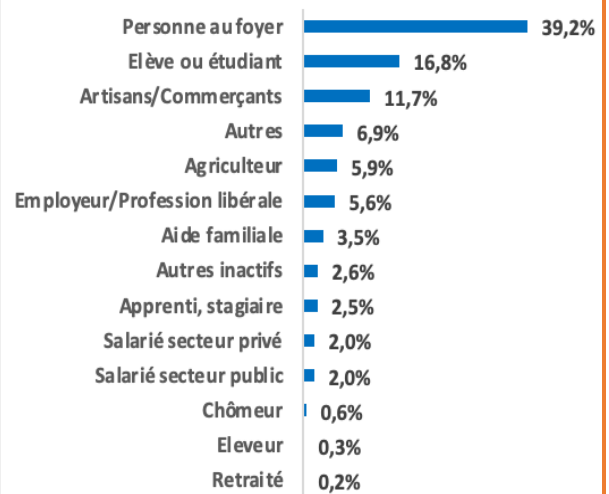
**Taux de variation annuels** : Soit une année « n », le taux de variation annuel est le quotient dont le numérateur est la différence entre l'effectif de l'année actuelle n et celui de l'année précédente (n-1) ; [n-(n-1)] et le dénominateur, l'effectif de l'année précédente (n-1).  $[n-(n-1)] / n-1 * 100$ .

**Source statistique** : Annuaire statistique 2023 du MAHSN.

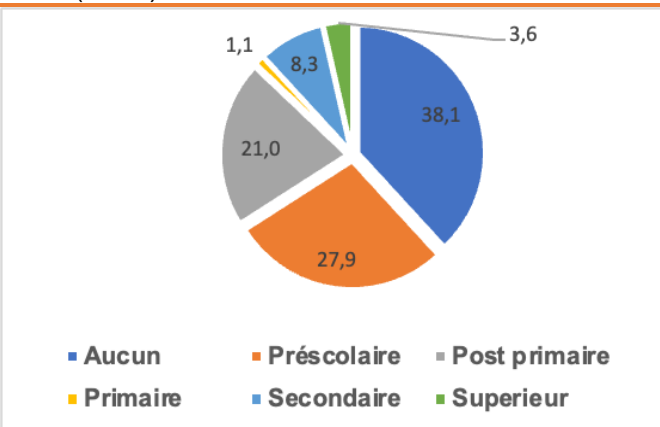
**Graphique 31 : Evolution des usagers des services de la famille**



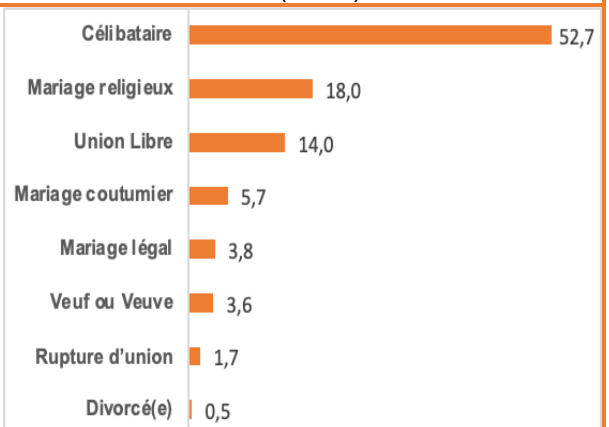
**Graphique 32 : Répartition des usagers des services de la famille selon leur occupation en 2023 (en %)**



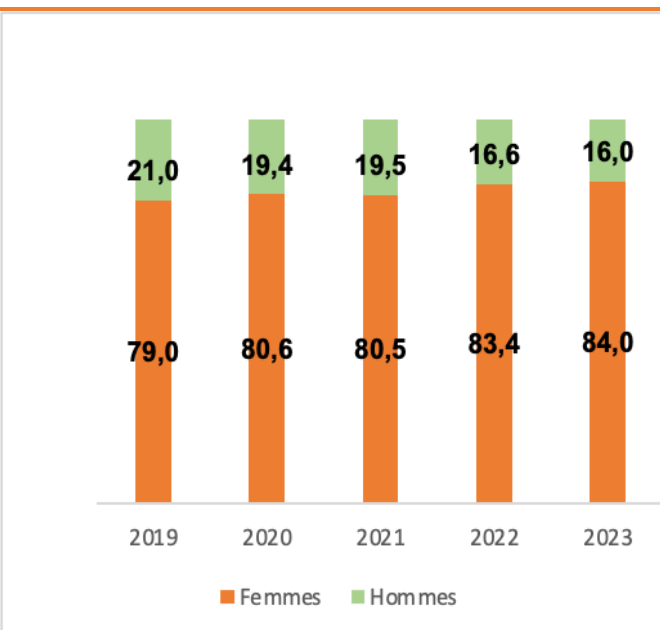
**Graphique 33 : Répartition des usagers des services de la famille selon le niveau d'instruction en 2023 (en %)**



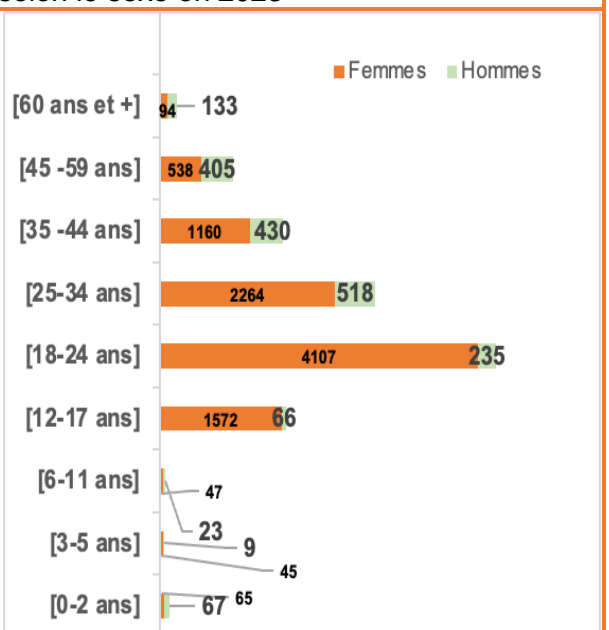
**Graphique 34 : Répartition des usagers des services de la famille selon le statut matrimonial en 2023 (en %)**



**Graphique 35 : Evolution des usagers des services de la famille selon le sexe**



**Graphique 36 : Répartition des usagers des services de la famille par tranche d'âge et selon le sexe en 2023**



## 5.2. Types de cas enregistrés dans les services de la famille

### Points saillants

- Augmentation de 109,5 % des cas de grossesses non désirées et/ou contestées ;
- Augmentation de 87,8 % des cas de violences conjugales..

### Commentaire général

De 2022 à 2023, le nombre de grossesses non désirées et/ou contestées est passé de 1 816 à 3 805. Ce nombre a augmenté de 109,5% entre ces deux années. Les femmes sont les plus touchées avec une proportion de 94,2% des victimes. Au cours des cinq dernières années, ce phénomène évolue en dents de scie et enregistre un taux d'accroissement moyen annuel de 13,0%. Au niveau national, on enregistre un ratio de 17 cas pour 100 000 habitants. Une répartition spatiale du phénomène laisse apparaître d'énormes disparités entre les régions. En effet, les régions du Centre et du Centre-Ouest viennent en tête avec des ratios respectifs de 68 et 14 cas pour 100 000 habitants. Les régions les moins touchées par ce phénomène sont le Sahel avec un ratio de deux cas et la Boucle du Mouhoun avec six cas pour 100 000 habitants.

Par rapport à l'année 2022, le nombre de violences conjugales est passé de 1 804 à 3 388 en 2023. Ce nombre a augmenté de 87,8%. Les femmes sont les plus touchées avec une proportion de 77,2% de victimes. Au cours des cinq dernières années ce phénomène évolue en dents de scie et enregistre un taux d'accroissement moyen annuel de 15,3%. Au niveau national, on enregistre un ratio de 15 cas pour 100 000 habitants. Une répartition spatiale du phénomène laisse apparaître d'énormes disparités entre les régions. En effet, les régions du Centre et du Centre-Ouest viennent en tête avec des ratios respectifs de 33 et 26 cas pour 100 000 habitants. Les régions les moins touchées par ce phénomène sont le Nord et le Plateau-Central avec chacune un ratio de cinq cas pour 100 000 habitants.

Outre ces problématiques, le service Famille a enregistré 1 490 cas de conflits familiaux en 2023 contre 1 255 cas en 2022, soit une hausse de 18,7%. De 2019 à 2023, le taux d'accroissement moyen annuel des conflits familiaux est en baisse et se chiffre à 5,2%. Les femmes sont plus victimes et représentent 67,2% des usagers. La région du Centre enregistre plus de victimes avec 14 cas pour 100 000 habitants, suivie du Centre-Sud et du Sud-Ouest avec 9 cas chacune. Par contre, les régions du Sahel et du Nord sont les moins touchées par le phénomène avec respectivement un et deux cas pour 100 000 habitants.

En 2023, 683 cas de mariages forcés ont été enregistrés contre 610 en 2022, soit une hausse de 12,0%. Au cours des cinq dernières années la tendance est à la baisse avec un taux d'accroissement moyen annuel de 4,3%. Les régions du Centre-Nord, du Centre et de l'Est sont les plus touchées avec respectivement 20,9%, 17,7% et 10,7%. Les régions du Sahel et du Sud-Ouest enregistrent les plus faibles proportions avec 0,7% et 1,0%.

#### **Note méthodologique**

**Taux de croissance moyen** : la moyenne des taux de variation annuels.

**Proportion des types de cas** : C'est le rapport entre les usagers de chaque type de cas et l'effectif total des usagers du service de la famille.

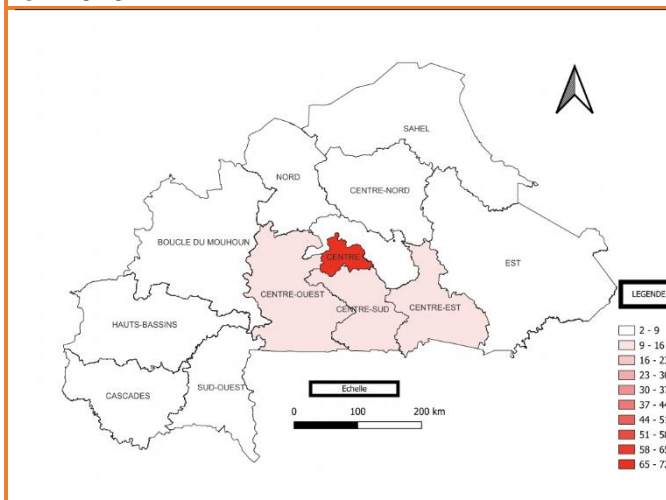
**TAMA** : mesure de la croissance moyenne sur une période considérée.  $TAMA = \left(\frac{V_f}{V_i}\right)^{1/n} - 1$

**Sources statistiques** : Annuaire statistique 2023 du MAHSN

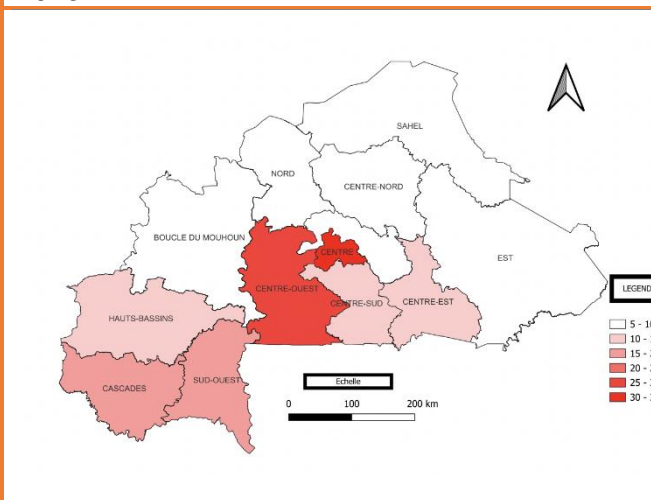
**Tableau 12 : Type d'usagers des services de la famille**

Types de cas	Effectif en 2023	Part en %	% Femmes	Variation en % 2022	TCM
Mariages précoces	340	2,9%	98,2	13,7	1,9%
Mariages forcés	683	5,8%	93,6	12,0	-4,7%
Conflits familiaux	1 490	12,7%	67,2	18,7	-0,7%
Violences conjugales	3 388	28,8%	77,2	87,8	18,1%
Grossesses non désirées ou contestées	3 805	32,3%	94,2	109,5	20,4%
Ensemble service Famille	<b>11 778</b>		<b>84,0</b>		

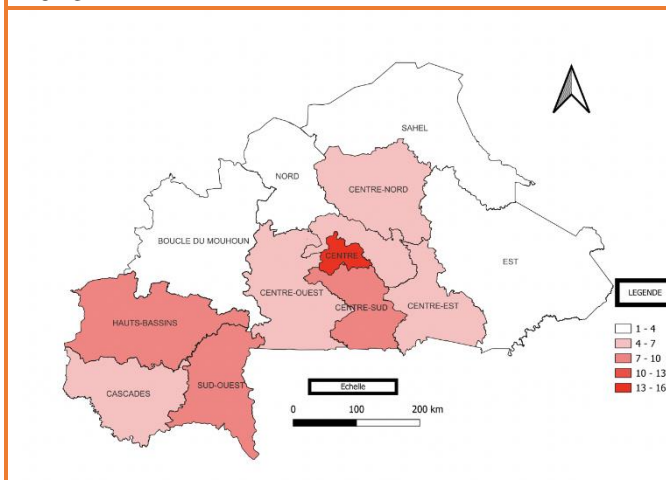
**Carte 2 : Répartition des victimes de grossesses non désirées pour 100 000 habitants par région en 2023**



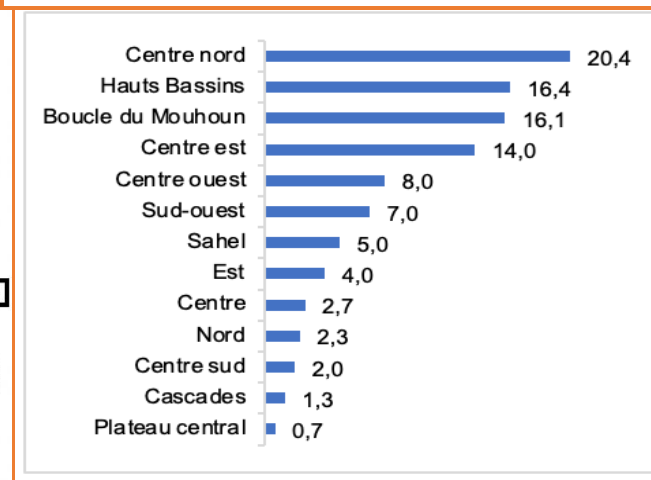
**Carte 3 : Répartition des victimes de violences conjugales pour 100 000 habitants par région en 2023**



**Carte 4 : Répartition des victimes de conflit familial pour 100 000 habitants par région en 2023**



**Graphique 37 : Répartition des cas de mariage forcés par région (en %) en 2023**



### 5.3. Besoins des usagers des services de la famille

#### Points saillants

- Forte demande en accompagnement juridique ;
- Baisse continue du taux de résolution des cas.

#### Commentaire général

En 2023, les principaux besoins exprimés par les usagers se retrouvent dans les rubriques « conseils et accompagnement » et « attribution d'une aide ». Ils représentent 14 782 cas, soit 89,3% des besoins exprimés. Le taux de résolution des besoins en « conseils et accompagnement » est de 31,3% et celui de l'attribution d'une aide est de 19,4%. Ces taux sont en hausse par rapport à 2022 où le taux de résolution des besoins en « conseils et accompagnement » était de 28,3% et 15,9% pour l'attribution d'une aide.

Les besoins juridiques sont les plus exprimés dans la rubrique « conseils et accompagnement ». Ils représentent 51,0% des besoins des usagers avec un taux de résolution de 21,9%. Les besoins en « autres conseils et accompagnement » représentent seulement 4,8% des besoins exprimés dans cette rubrique avec un taux de résolution de 50,1%.

Dans la rubrique besoins en « attribution d'une aide », les besoins d'ordre alimentaire sont les plus exprimés représentant 46,1% des besoins avec un taux de résolution de 16,7%. Quant aux besoins sanitaires, ils sont moins exprimés et représentent 1,9% avec un taux de résolution qui se chiffre à 24,8%.

Le taux de résolution globale des besoins exprimés à toutes les visites dans les services de la famille est de 25,1% en 2023. Il est en hausse par rapport à 2022 où la résolution globale des besoins se chiffrait à 22,8% mais reste néanmoins faible.

La résolution globale des besoins à la première visite est en baisse de 2020 à 2022 passant de 21,4% à 17,2%. En 2023, elle a augmenté de 1,4 points par rapport à l'année précédente. Néanmoins elle est en baisse de 2,8% par rapport à l'année 2019 (21,4%).

#### **Note méthodologique**

**Proportion des principaux besoins résolus** : c'est la part des principaux besoins résolus sur l'ensemble des besoins exprimés

**Taux de résolution d'un besoin en pourcentage** : C'est le nombre de personnes ayant exprimé le besoin et obtenu satisfaction sur le nombre total de besoins exprimé \*100

**Taux de résolution global en pourcentage** : C'est le nombre total de besoins résolus sur le nombre total des besoins exprimés \*100

**Variation en nombre par rapport à 2022** : c'est l'effectif total absolu des usagers en 2023 moins celui de 2022 des services de la famille

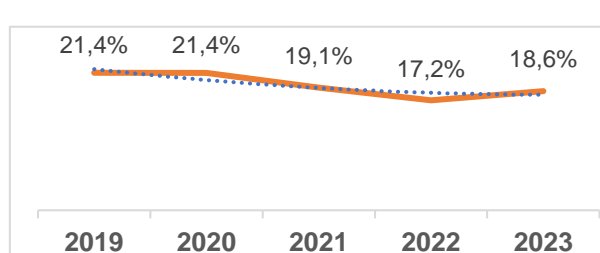
**Variation en nombre par rapport à 2022 en pourcentage** : c'est l'effectif total absolu des usagers en 2023 moins celui de 2022 des services de la famille sur l'effectif total en 2022\*100

**Sources statistiques** : Annuaire statistique 2023 du MAHSN

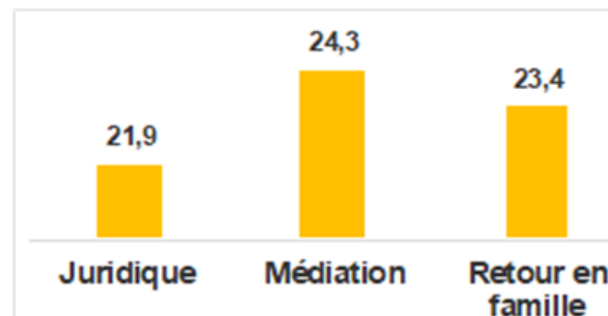
**Tableau 13 : Besoins par groupe des usagers des services de la famille**

Besoins	Effectif en 2023	Part en % en 2023	Taux de résolution %	Variation/2022	
				Nombre	%
Conseils et accompagnement	6 899	41,7	31,3	2 100	43,8
Attribution d'une aide	7 883	47,6	19,4	3 781	92,2
Intervention directe	1 220	7,4	28,4	245	25,1
Autres prises en charge	339	2	20,6	195	135,4
Référence à une autre structure	23	0,1	30,4	11	91,7
Aide à l'emploi	182	1,1	22,5	151	487,1
<b>Ensemble</b>	<b>16 546</b>	<b>100,0</b>	<b>25,1</b>	<b>6 483</b>	<b>64,4</b>

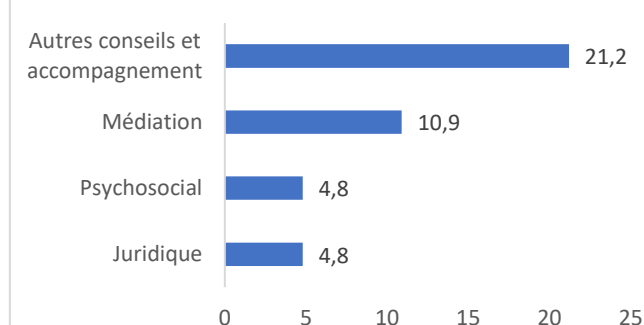
**Graphique 38 : Evolution du taux de résolution globale des besoins à la première visite**



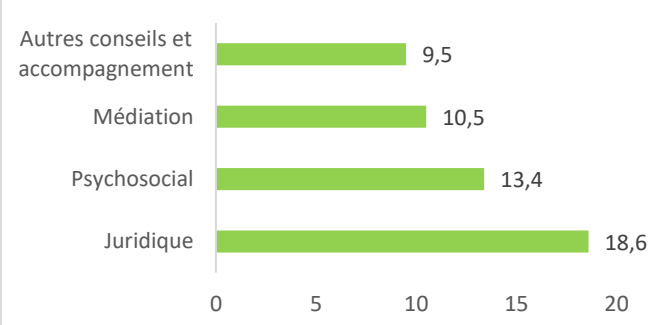
**Graphique 39 : Proportion de résolution des principaux besoins (en %) en 2023**



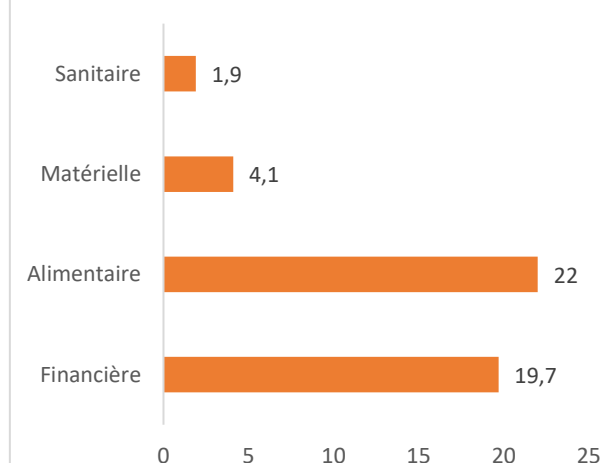
**Graphique 40 : Part des besoins exprimés en conseils et accompagnement (en %) en 2023**



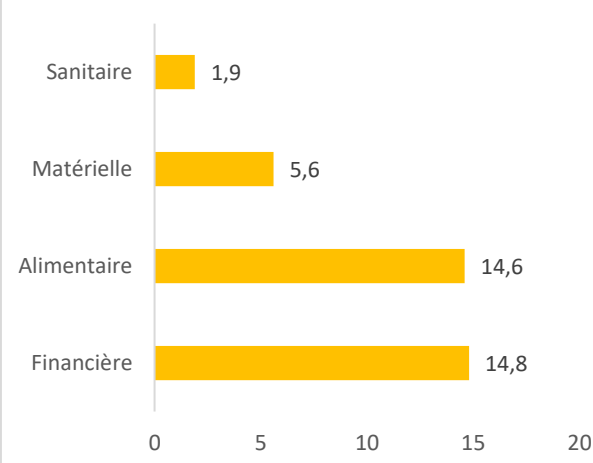
**Graphique 41 : Taux de résolution des besoins en conseils et accompagnement (en %) en 2023**



**Graphique 42 : Part des besoins exprimés en attribution d'une aide (en %) en 2023**



**Graphique 43 : Taux de résolution des besoins en attribution d'une aide (en %) en 2023**



## 6.1- Caractéristiques sociodémographiques des usagers des services de la solidarité

### Points saillants :

- Forte hausse de l'effectif des usagers des services de la solidarité de 2022 à 2023 ;
- 7 usagers sur 10 des services de la solidarité sont des femmes ;
- 4 usagers sur 5 des services Solidarité n'ont aucun niveau d'instruction ;
- La moitié des usagers des services Solidarité a au moins 45 ans.

### Commentaire général

L'effectif des usagers des services Solidarité a évolué en dents de scie. Il est passé de 15 820 en 2019 à 36 529 en 2021 avant de baisser en 2022 à 29 186. Cet effectif a fortement augmenté entre 2022 et 2023. Cette augmentation est de 19 557 cas, soit 67,0% de plus par rapport à l'effectif de 2022.

Le ratio moyen des usagers est de 214 usagers pour 100 000 habitants. Les régions du Sud-Ouest et du Centre sont largement au-dessus de cette moyenne nationale avec respectivement 485 et 479 usagers pour 100 000 habitants. La région du Nord enregistre le plus faible ratio avec seulement 27 usagers pour 100 000 habitants.

Au cours des cinq dernières années (de 2019 à 2023), l'effectif des femmes est régulièrement supérieur à celui des hommes. Particulièrement en 2023, les femmes tout comme les hommes enregistrent des effectifs élevés comparativement aux quatre autres années avec respectivement 33 798 et 14 945 usagers.

Les usagers âgés de 45 ans ou plus représentent plus de la moitié de l'ensemble des usagers des services de la solidarité (52,9%). Les enfants (0-17 ans) fréquentent faiblement les services de la solidarité en 2023. En effet, sur 100 usagers, seulement 3 sont des enfants (2,7%).

La majorité des usagers n'a « aucun niveau d'instruction » (80,7%) et sont pour la plupart des personnes au foyer (59,8%). Seulement 3,7% de ces usagers ont un niveau secondaire ou plus.

Suivant le statut matrimonial, un usager sur quatre est veuf/veuve (26,3%). Les personnes mariées sont les plus nombreuses (51,4%) parmi les usagers des services de la solidarité en 2023. Ces personnes mariées le sont en majorité sur le plan religieux (48,4%)

#### **Note méthodologique**

**Proportion des femmes** : C'est l'effectif des usagers de sexe féminin des services solidarité rapporté à l'effectif total des usagers des services solidarité

**Nombre d'usagers pour 100 000 habitants** : c'est l'effectif des usagers d'une localité rapportée sur l'effectif totale de la population \*100 000

**Variation en nombre par rapport à 2022** : c'est l'effectif total absolu des usagers en 2023 moins celui de 2022 des services solidarité sur 2022 \*100

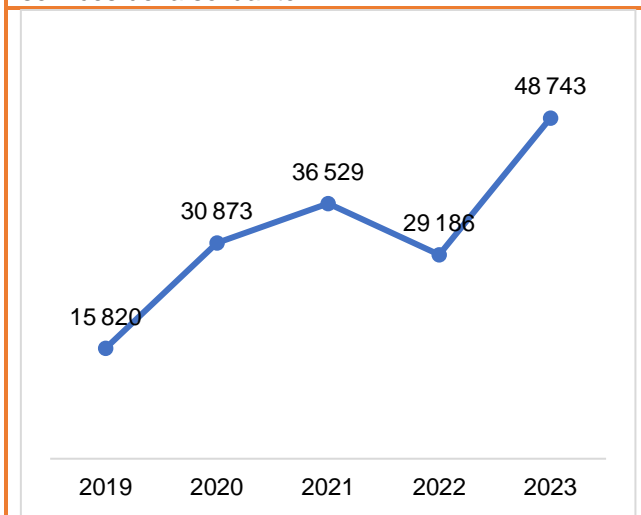
**Taux de croissance Moyen** : la moyenne des taux de variation annuels

**Source de données** : annuaire statistique du MAHSN

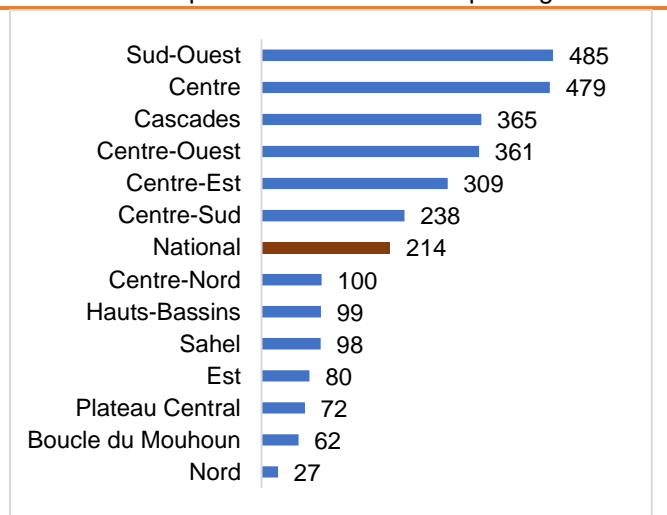
**Tableau 14 : Situation des usagers des services de la solidarité**

Rubrique	Effectif des usagers en 2023	Part en % en 2023	Variation /2019		Variation /2022		TMC
			Nombre	%	Nombre	%	
<b>Effectif Total</b>	48 743		15 820	208,1	29 186	67	40,10%
<b>Pourcentage de femmes</b>	69,3	69,3	10463	66,1	20261	69,4	40,10%
<b>Mariage religieux</b>	23610	48,4	4780	393,9	10145	132,7	60,80%
<b>Personnes au foyer</b>	29164	59,8	7684	279,5	14776	97,4	52,80%
<b>Aucun niveau d'instruction</b>	39349	80,7	12917	204,6	22706	73,3	41,40%
<b>0- 17 ans</b>	1329	2,17	708	87,7	2405	-44,7	31,70%
<b>18- 24 ans</b>	3571	7,3	1330	168,5	2835	26	29,60%
<b>25- 59 ans</b>	33257	68,2	10669	211,7	51410	-35,3	46,90%
<b>60 ans et plus</b>	10586	21,7	3113	240,1	5793	82,7	47,00%

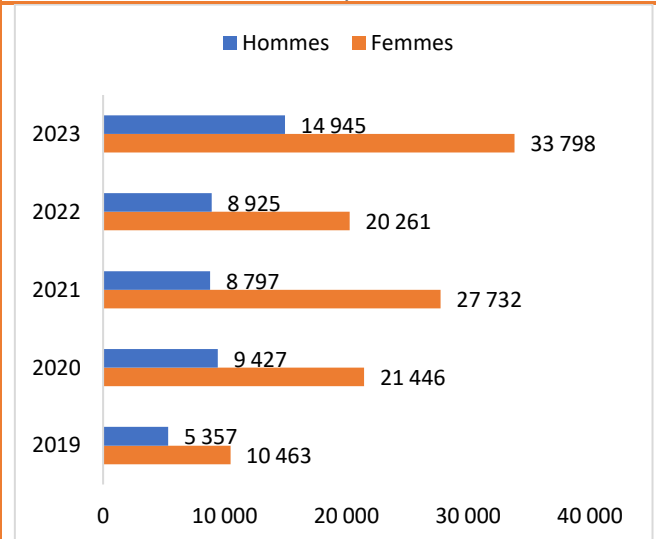
**Graphique 44:** Evolution des effectifs des usagers des services de la solidarité



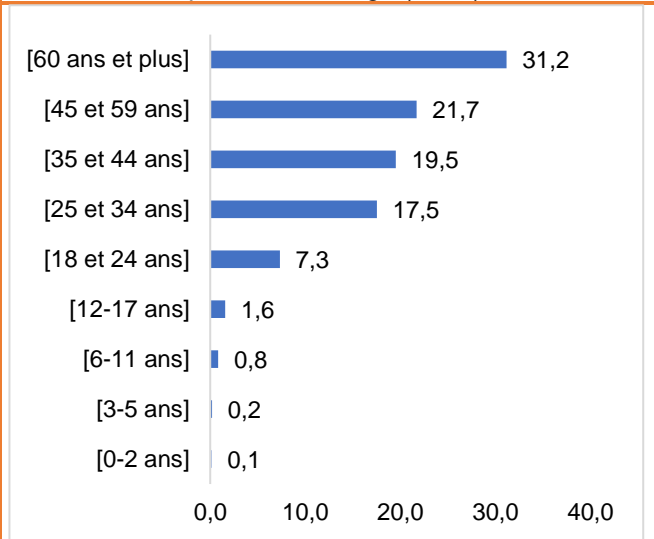
**Graphique 45 :** Ratio moyen des usagers des services de la solidarité pour 100 000 habitants par région



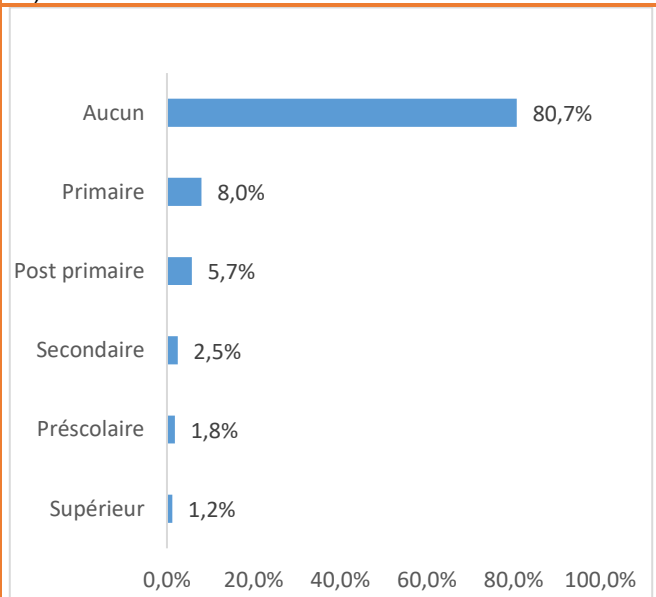
**Graphique 46 : Evolution des effectifs des usagers des services de la solidarité par sexe**



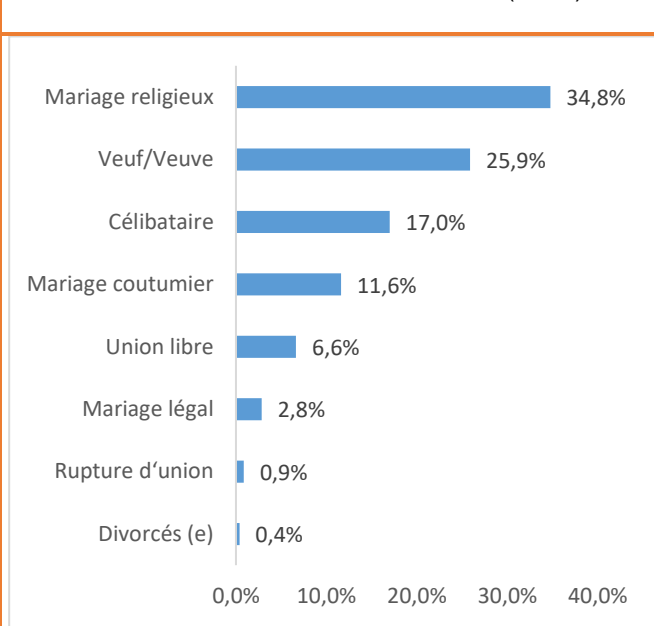
**Graphique 47 : Répartition des usagers des services de la solidarité par tranche d'âge (en %)**



**Graphique 48 : Répartition des usagers des services de la solidarité selon le niveau d'instruction en 2023 (en %)**



**Graphique 49 : Répartition des usagers des services de la solidarité selon le statut matrimonial (en %)**



## 6.2- Types de cas enregistrés dans les services de la solidarité

### Points saillants

- Prédominance des personnes nécessiteuses ;
- Une PDI sur deux est une femme en 2023 ;
- Légère baisse des bénéficiaires de cash transfert en 2023.

### Commentaire général

De 2019 à 2023, les principaux profils d'usagers enregistrés auprès des services de la solidarité sont les personnes nécessiteuses, âgées, handicapées et les exclus sociaux. De 29 186 cas enregistrés en 2022, le nombre d'usagers est passé à 48 743 en 2023, soit une hausse importante de 67,0%.

Durant les deux dernières années, les personnes nécessiteuses occupent une part considérable (plus de 50%) de l'ensemble des usagers des services de la solidarité. Entre 2022 et 2023, ce chiffre est passé de 14 754 à 24 839, soit une hausse de 68,4%.

Au cours de la même période, les personnes handicapées et les personnes âgées constituent les profils d'usagers les plus fréquemment rencontrés dans les services de la solidarité après les personnes nécessiteuses. De 2022 à 2023, l'effectif des personnes handicapées est passé de 1 499 à 2 642, soit une hausse de 76,3%. Sur la même période, l'effectif des personnes âgées a également connu une hausse (49,8%) passant de 1 302 à 1 950. La région du Centre concentre le plus grand effectif de personnes handicapées avec 1 232 cas en 2023, soit 46,6%. En 2023, 802 cartes d'invalidité sont octroyées aux personnes handicapées contre 1 493 en 2022.

En 2023, le nombre de PDI est de 2 062 534 avec un taux de variation de 9,6% par rapport à 2022. Les femmes représentent 53,4% de ces PDI. Les proportions les plus élevées de PDI en 2023 sont enregistrées dans les régions du Sahel (24,3%) et du Centre-Nord (23,9%). Globalement, l'effectif des PDI prises en charge augmente chaque année sur la période de 2019 à 2023.

Au niveau des cours de solidarité et autres structures d'accueil<sup>7</sup>, on dénombre 785 pensionnaires répartis dans six (06) régions. La région du Centre enregistre le plus grand effectif avec 252 pensionnaires suivie de celle du Nord avec 156 cas. La région du Centre-Nord affiche le plus faible effectif avec seulement 10 pensionnaires.

L'effectif des exclus sociaux enregistrés passe de 106 en 2019 à 28 en 2023, soit une baisse considérable de 73,6%.

L'effectif des malades indigents pris en charge est de 296 cas en 2023. Cet effectif, majoritairement féminin, a une tendance globale à la hausse entre 2019 et 2023.

De 2022 à 2023, le nombre de bénéficiaires de cash transfert du projet « filets sociaux » est en légère hausse (0,1%). Il passe de 133 859 en 2022 à 133 952 en 2023

#### **Note méthodologique**

**Proportion des principaux types de cas** : c'est la part des principaux types de cas sur l'ensemble des types de cas

**Taux de variation par rapport à 2022** : c'est l'effectif total absolu des usagers en 2023 moins celui 2022 du service solidarité sur l'effectif en 2022\*100.

**Sources statistiques** : Base de données des directions régionales du MAHSN /SP/CONASUR

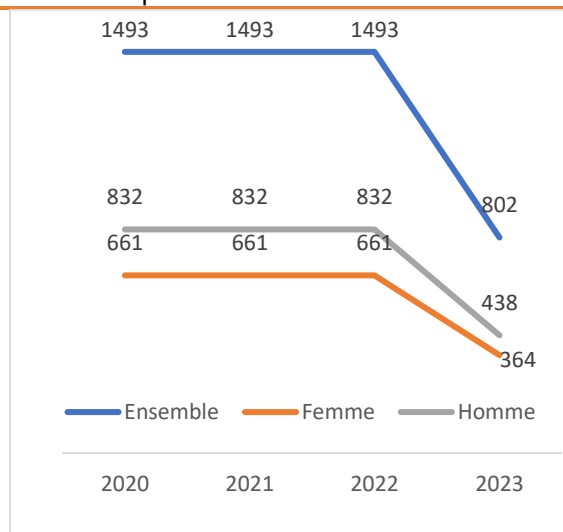
**Tableau 15 : Evolution des principaux cas des services de la solidarité**

Type de cas	2022	2023	% Femmes 2023	Variation en % 2022
Personnes âgées	1 302	1 950	78,1	49,8
Personnes nécessiteuses	14 754	24 839	80,0	68,4
Personnes handicapées	1 499	2 642	58,6	76,3
Exclus sociaux	29	28	67,9	-3,4
Ensemble solidarité	29 186	48 743	69,3	67,0
Bénéficiaires de cash transfert	133 859	133 952	96,7	0,1
PDI	1 882 391	2 062 534	53,4	9,6

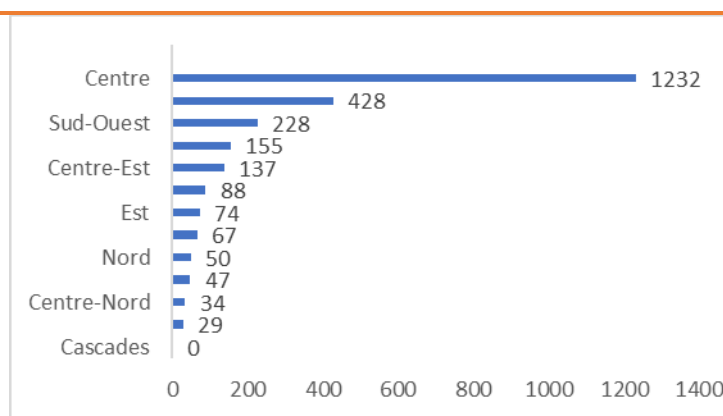
**Tableau 16 : Evolution des types de cas les plus récurrents des services de la solidarité (en %)**

Type de cas	2019	2020	2021	2022	2023
Personnes Nécessiteuses	58,3	60,4	68,0	50,6	51,0
Personnes handicapées	9,4	8,8	7,4	5,1	5,4
Personnes âgées	6,1	5,3	5,6	4,5	4,0
Exclus sociaux	0,7	0,2	0,2	0,1	0,1
Autres	25,5	25,2	18,9	39,8	39,6

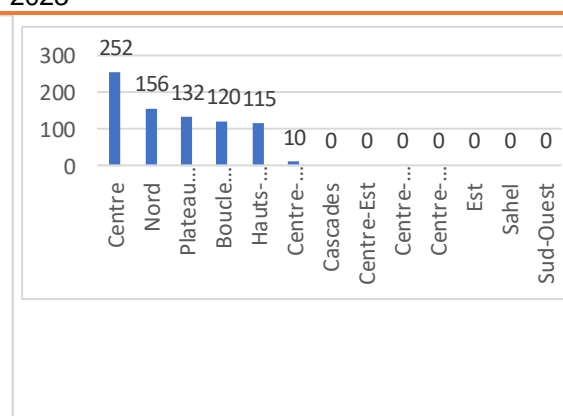
**Graphique 50 : Evolution de l'effectif des personnes handicapées bénéficiaires de carte d'invalidité par sexe**



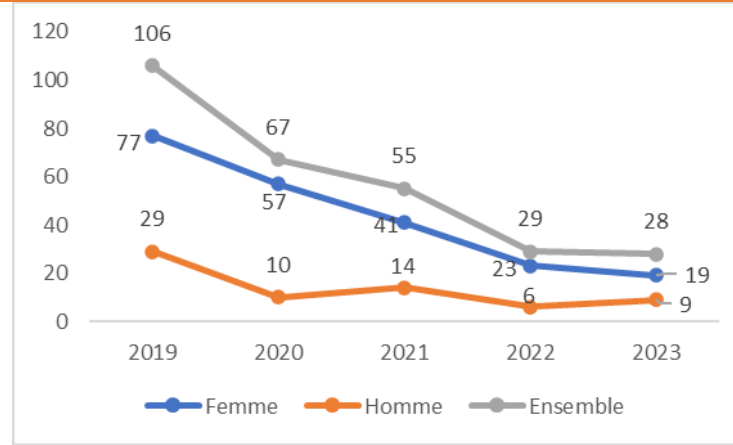
**Graphique 51 : Répartition des effectifs des personnes handicapées enregistrées par les services de la solidarité selon la région en 2023**



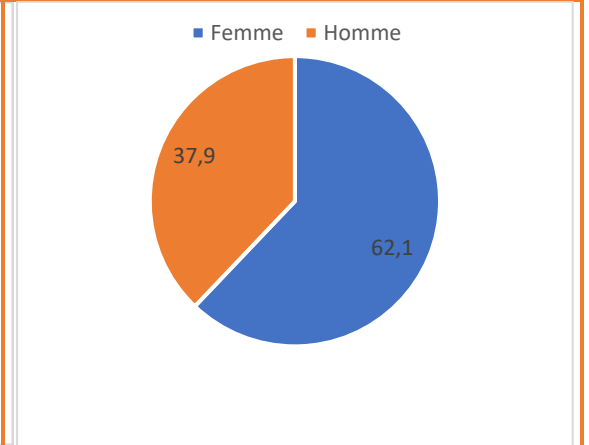
**Graphique 52 : Répartition des effectifs des pensionnaires des cours de solidarité et des autres structures d'accueil selon la région en 2023**



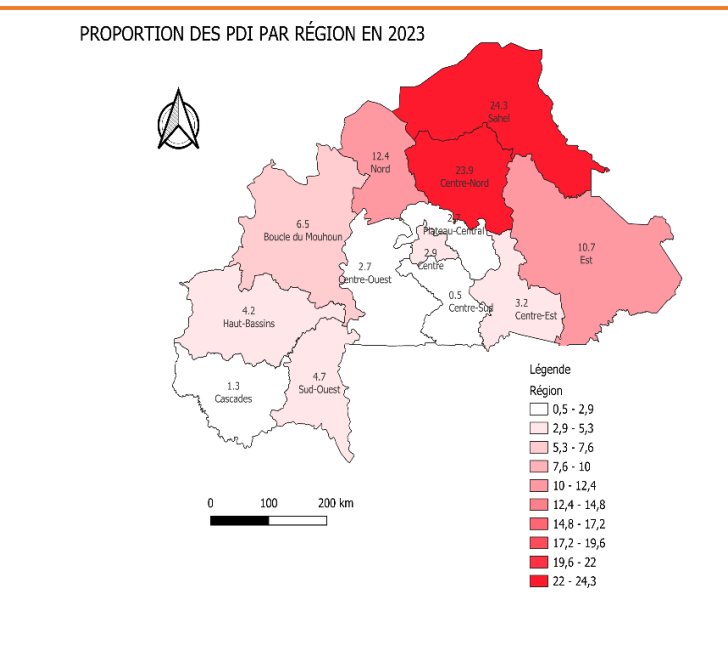
**Graphique 53 : Evolution des Exclus sociaux enregistrés dans les services de la solidarité selon le sexe (%)**



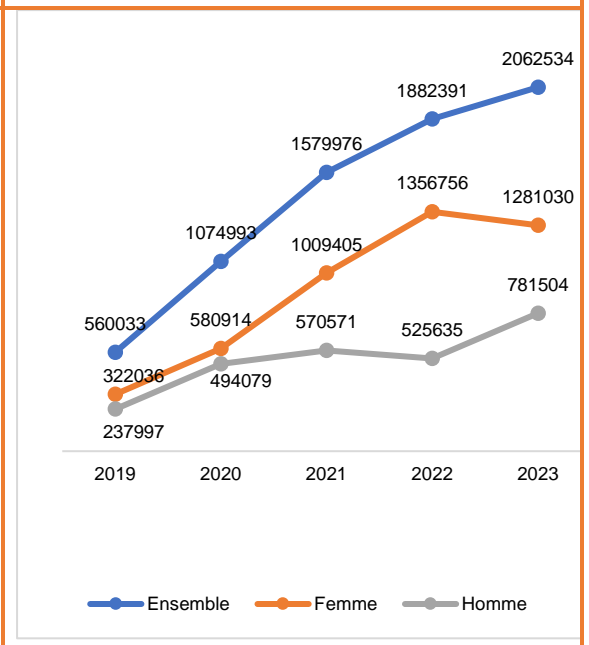
**Graphique 54 : Répartition en % des PDI selon le sexe en 2023**



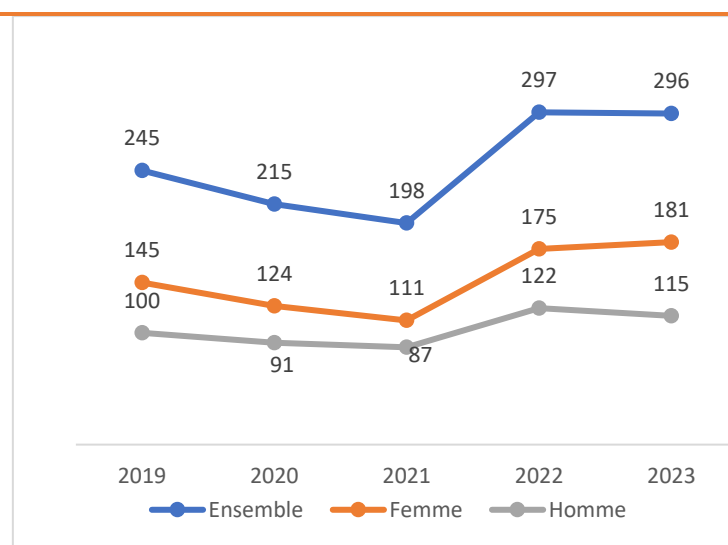
**Carte 5 : Répartition en % des PDI prises en charge selon la région en 2023**



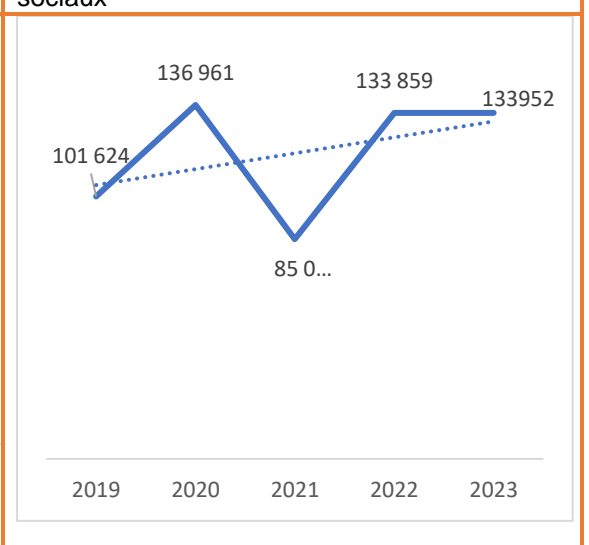
**Graphique 55 : Evolution de l'effectif des PDI prises en charge selon le sexe**



**Graphique 56 : Evolution de l'effectif des malades indigents pris en charge par sexe**



**Graphique 57 : Evolution des effectifs des bénéficiaires de Cash transfert des filets sociaux**



### 6.3- Besoins des usagers des services de la solidarité

#### Points saillants

- Forte demande des besoins alimentaires ;
- Forte résolution des besoins alimentaires ;
- Conseils et accompagnement principalement d'ordre juridique.

#### Commentaire général :

En 2023, les besoins des usagers des services de la solidarité demeurent fortement dominés par ceux de la catégorie des besoins « attribution d'une aide » (98,3%). Ils sont suivis des besoins en conseils et accompagnement (0,6%).

Au sein de la rubrique « attribution d'une aide », l'aide alimentaire est largement dominante (91,6%). En termes de résolution de ces besoins d'attribution d'aide, l'appui alimentaire se démarque des autres avec un taux affiché de résolution de 85,7%.

Cependant, les besoins sanitaires qui occupent la dernière position parmi les besoins attribution d'aide avec 0,8% des besoins exprimés surplombe l'aide financière en matière de résolution de besoins avec un taux de résolution de 3,9%.

Au niveau de la rubrique « conseils et accompagnement », les besoins exprimés sont en majorité d'ordre juridique (66,9%) avec un taux de résolution de 41,7%.

Les besoins exprimés à la première visite sur la période 2019-2023 dans les services de la solidarité, ont une tendance globale évolutive à la hausse. Leur valeur passe de 29 186 en 2022 à 48 743 en 2023, soit un taux de variation moyenne de 67,0%. Par ailleurs, sur la période 2019-2023, le taux de résolution a une tendance globale baissière. Particulièrement entre 2022 et 2023, ces besoins sont en baisse importante passant de 13,2% en 2022 à 7,8 % en 2023. Les besoins exprimés à toutes les visites sont passés de 40 094 en 2021 à 31 269 en 2022 et 50 976 en 2023.

Concernant les besoins résolus à toutes les visites, ils sont passés de 6 410 en 2021 à 4 338 en 2022 et 4 589 en 2023.

#### **Note méthodologique**

**Proportion des principaux besoins résolus** : c'est la part des principaux besoins résolus sur l'ensemble des besoins résolus

**Taux de résolution d'un besoin** : C'est le nombre de personnes ayant exprimé le besoin et obtenu satisfaction sur le nombre total d'expression du besoin \*100

**Taux de résolution globale** : C'est le nombre total de besoins exprimés et résolus sur le nombre total d'expression des besoins \*100

**Variation en nombre par rapport à 2022** : c'est l'effectif total absolu des usagers en 2023 moins celui de 2022 des services solidarité

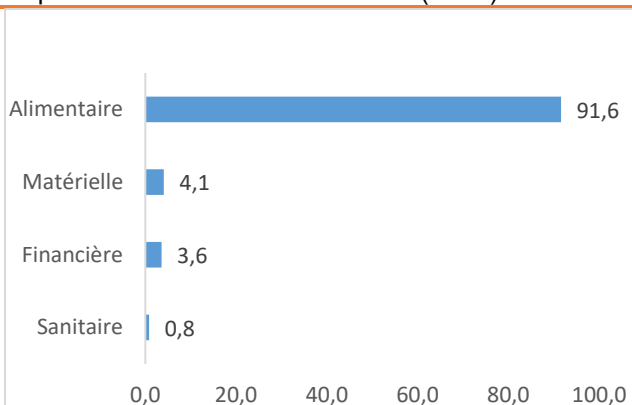
**Taux de variation par rapport à 2022** : c'est l'effectif total absolu des usagers en 2023 moins celui de 2022 des services solidarité sur l'effectif en 2022 \*100

**Sources statistiques** : annuaire statistique du MAHSN

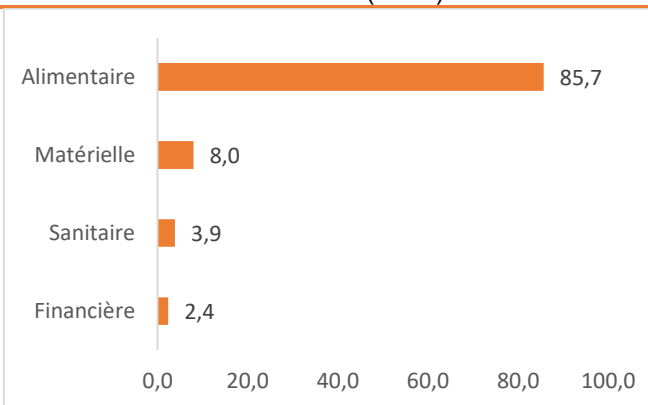
**Tableau 16 : Besoins par groupe des usagers des services de la solidarité (%)**

Besoins	2023	Part en % en 2023	% résolu en 2021	% résolu 2023	Variation/2021	
					Nombre	%
Attribution d'une aide	50 113	98,3	94,7	93,0	-2 424	3,6
Conseils et accompagnement	302	0,6	3,3	3,7	-110	-2,7
Intervention directe	157	0,3	0,9	2,1	3	-0,6
Autres prises en charge	230	0,5	0,8	0,5	2	-0,6
Référence à une autre structure	29	0,1	0,1	0,2	-2	0,0
Aide à l'emploi	125	0,2	0,2	0,5	113	0,3

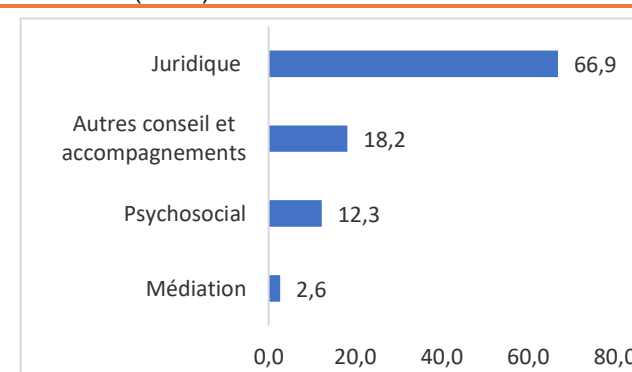
**Graphique 58 :** Répartition des taux des besoins exprimés en Attribution d'une aide (en %) en 2023



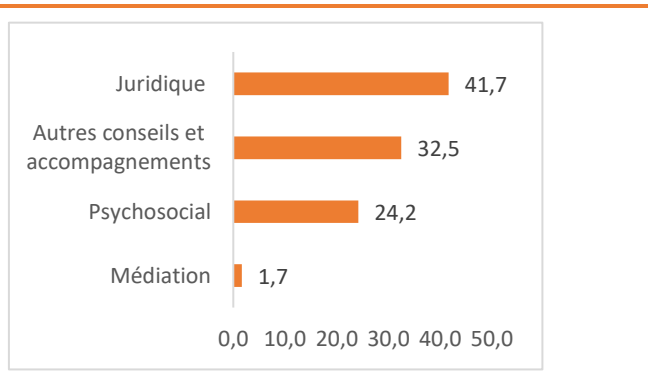
**Graphique 59 :** Répartition des taux de résolution des besoins Attribution d'une aide (en %) en 2023



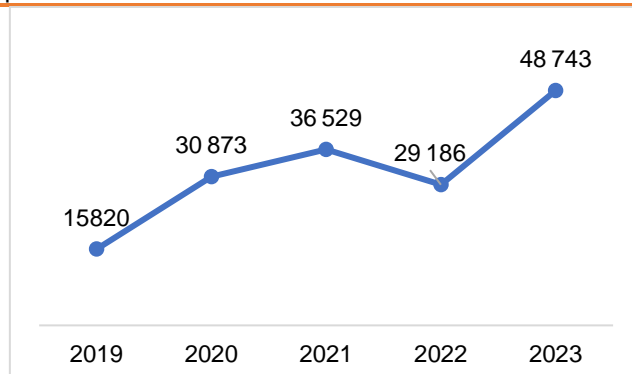
**Graphique 60 :** Répartition des taux des besoins exprimés en Conseils et accompagnement à toutes les visites (en %) en 2023



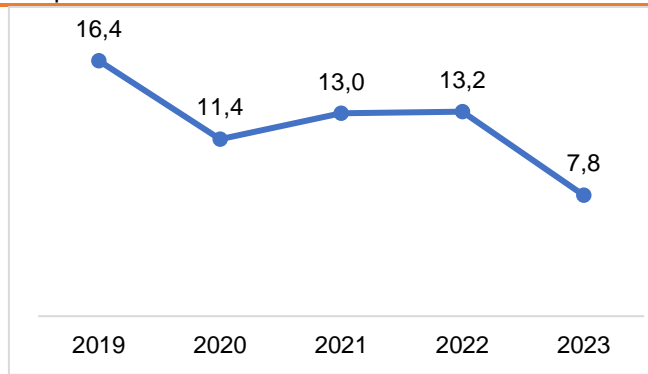
**Graphique 61 :** Répartition des taux des besoins résolus en Conseil et accompagnement à toutes les visites en 2023 en %



**Graphique 62 :** Evolution des besoins exprimés à la première visite en effectif



**Graphique 63 :** Evolution du taux des besoins résolus à la première visite en %



## 6.4- Cas référés dans les services

### Points saillants

- Augmentation des cas référés de 2021 à 2023 ;
- Trois cas référés sur cinq sont de sexe masculin ;
- Plus de la moitié des cas référés enregistrés dans les services de l'enfance en 2023 ;
- La région du Centre enregistre le plus grand nombre de cas référés quels que soient les types de services.

### Commentaire général :

En 2023, l'effectif des cas référés enregistrés au niveau des trois services (Enfance, Famille et Solidarité) est de 2 937. Ce chiffre est en hausse de 22,7% par rapport à 2021. Le Service de l'enfance affiche la proportion la plus élevée de l'ensemble des cas référés (61,3%). Entre 2021 et 2023, les cas référés ont augmenté dans les services de l'enfance et de la famille. La plus importante hausse est observée au niveau des services de l'enfance (28,5) contre une réduction de 32 usagers (-11,8%) au niveau des services de la solidarité.

Dans l'ensemble des cas référés, les femmes représentent 43,6%. Par contre, dans les services de la famille et de la solidarité, l'effectif féminin dépasse la moitié avec des proportions respectives de 51,9% et 59,8%.

La structure qui reçoit le plus de cas référés est la Justice quel que soit le type de service. En effet, cette structure enregistre un taux de 43,4% dans les services de l'enfance, 42,9% dans les services de la famille et 43,4% dans les services de la solidarité.

Au niveau des structures déconcentrées, la région du Centre enregistre les plus forts taux de cas référés dans les services de l'enfance et de la famille avec respectivement 59,7% et 64,8%. Quant aux services de la solidarité, les cas qui y sont enregistrés proviennent majoritairement des régions du Centre (28,0%) et du Sahel (23,8%), soient respectivement 67 et 57 cas sur un total de 239.

#### **Note méthodologique**

**Proportion des femmes** : c'est la part des femmes référées sur l'ensemble des cas référés.

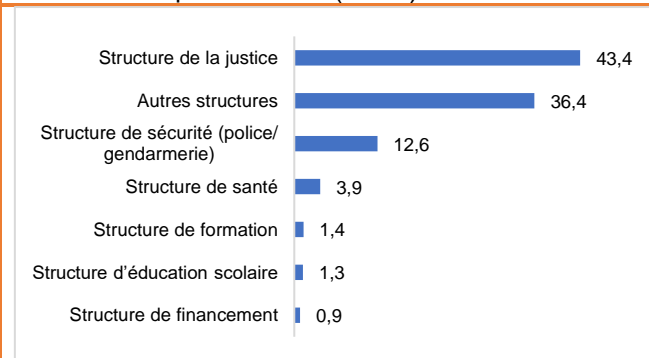
**Taux de variation en pourcentage par rapport à 2022** : c'est l'effectif total absolu des cas référés en 2023 moins celui de 2021 sur l'effectif en 2021\*100.

**Sources statistiques** : annuaire statistique du MAHSN

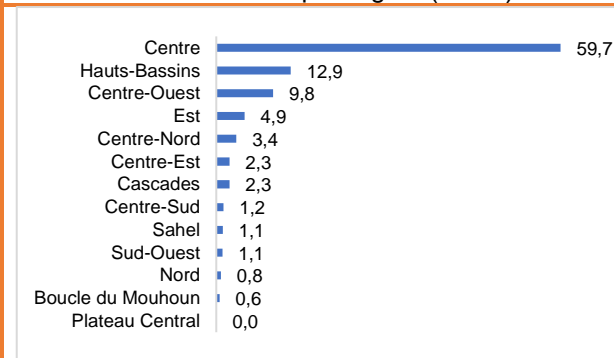
**Tableau 17 : Situation des cas référés dans les services**

	Cas référés en 2023	Part (%)	Variation en % /2021	Variation en % /2022	% des filles/femmes
Service de l'enfance	1 800	61,3	28,5	34,7	37,4
Service de la famille	898	30,6	24,4	68,2	51,9
Service de la solidarité	239	8,1	-11,8	13,3	59,8
<b>Total</b>	<b>2937</b>	<b>100,0</b>	<b>22,7</b>	<b>41,1</b>	<b>43,6</b>

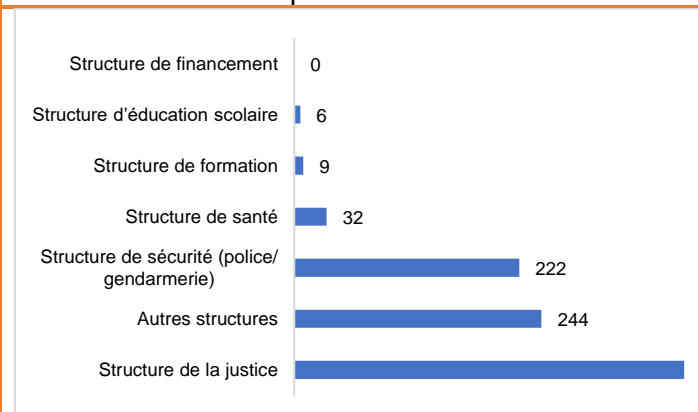
**Graphique 64 : Répartition des cas référés des services de l'enfance par structure (en %)**



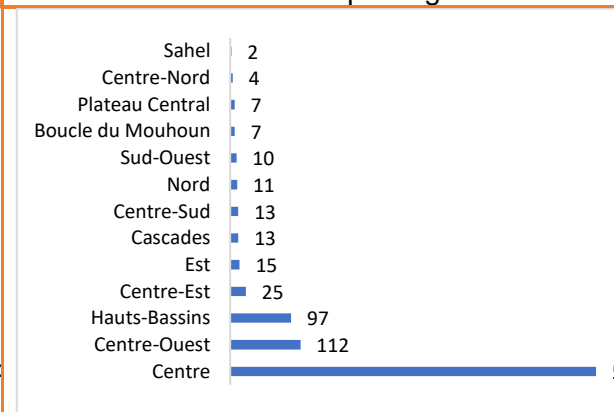
**Graphique 65 : Répartition des cas référés des services de l'enfance par région (en %)**



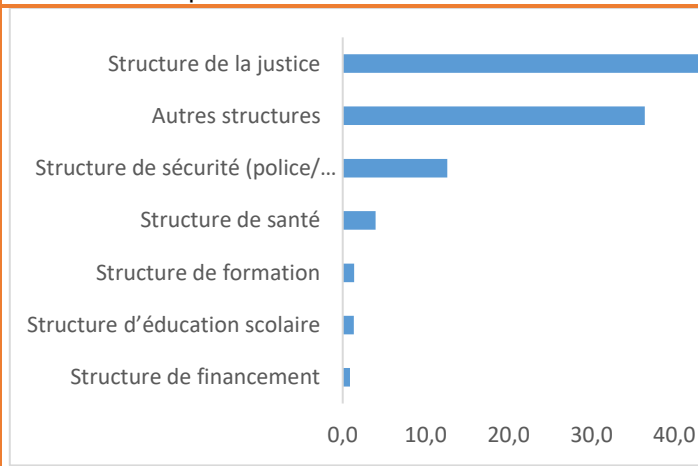
**Graphique 66 : Répartition des usagers référés des services de la famille par structures**



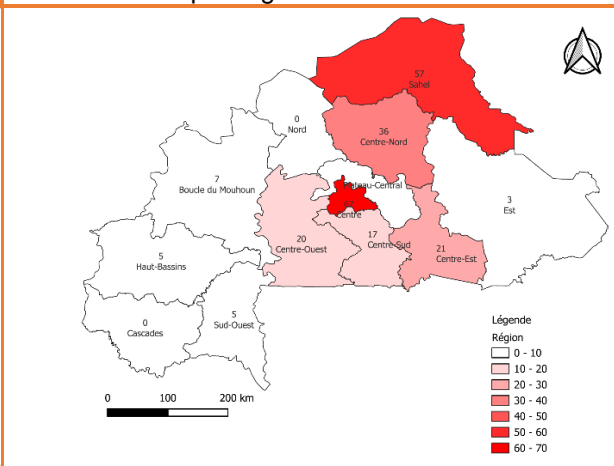
**Graphique 67 : Répartition des usagers référés des services de la famille par région**



**Graphique 68 : Répartition des cas référés des services de la solidarité par structures**



**Carte 6 : Répartition des cas référés des services de la solidarité par région**



### 7.1 Entrepreneuriat féminin

#### Points saillants :

- Baisse de l'effectif des femmes formées en entrepreneuriat en 2023 ;
- Hausse continue du nombre de bénéficiaires de technologies.

#### Commentaire général :

En 2023, le nombre de femmes qui ont bénéficié d'une formation en entrepreneuriat est de 6 961. Il a baissé de 16,3% par rapport à 2022. Sur la période 2019-2023, l'effectif des femmes formées en entrepreneuriat évolue avec un taux d'accroissement moyen annuel de 7,3%.

En 2023, des femmes/jeunes filles des 13 régions sont bénéficiaires de la formation en entrepreneuriat. Les régions du Centre-Nord et du Centre enregistrent les plus grands effectifs de bénéficiaires avec respectivement 894 et 856 femmes et jeunes filles.

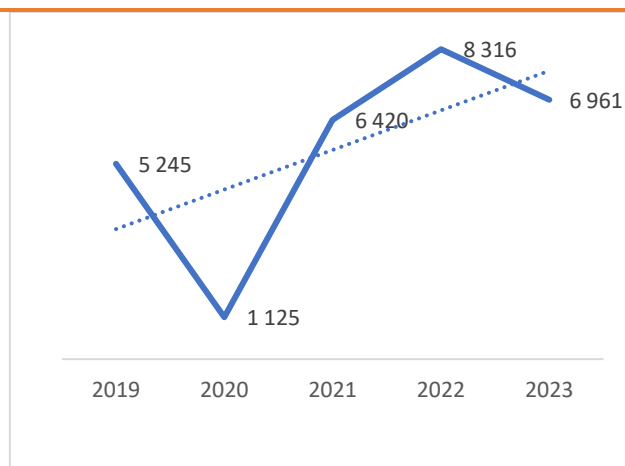
Le nombre de groupements féminins bénéficiaires de technologies, passe de 345 en 2022 à 360 en 2023, soit une hausse de 4,3%.

La répartition du nombre de groupements bénéficiaires de technologies par région révèle des disparités. En effet, les régions du Centre et du Centre-Nord enregistrent les plus fortes proportions avec respectivement 18% et 14% des bénéficiaires. Cependant la part du Centre-Ouest ne représente que 1% des bénéficiaires.

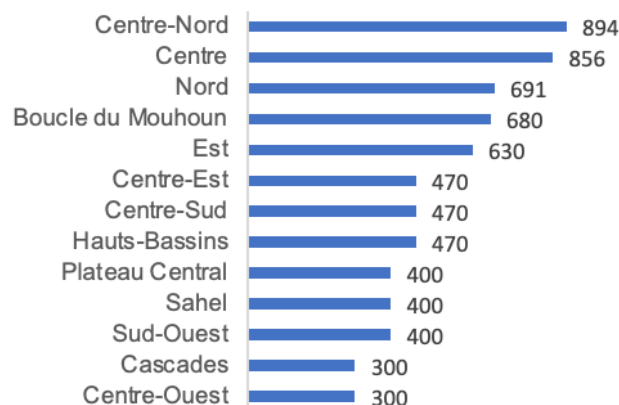
**Tableau 18 : bénéficiaires de formation en entrepreneuriat et en technologies**

Entrepreneuriat Feminin	Effectif en 2023	Variation/2022 (%)	Variation/2019 (%)
Femmes et jeunes filles formées en Entrepreneuriat	6 961	-16,3	32,7
Groupements féminins bénéficiaires de technologies	360	4,3	52,5

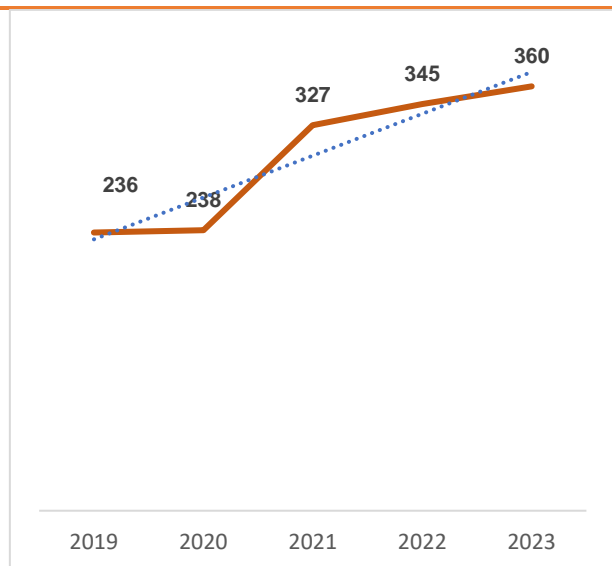
**Graphique 69 :** Evolution de l'effectif des femmes et jeunes filles formées en entrepreneuriat



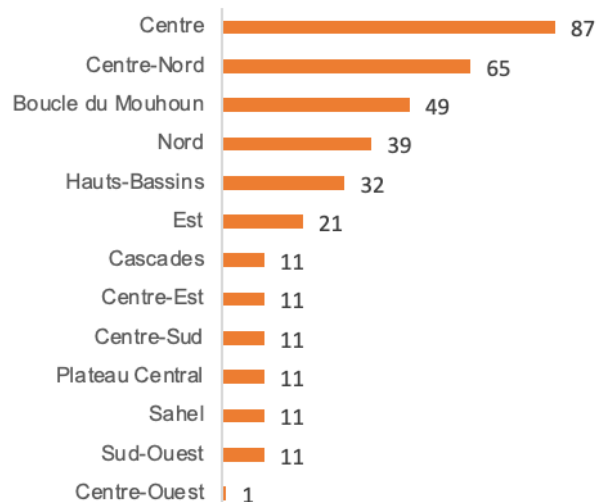
**Graphique 70 :** Répartition de l'effectif des femmes et jeunes filles formées en entrepreneuriat par région en 2023



**Graphique 71 :** Evolution du nombre de groupements féminins bénéficiaires de technologie



**Graphique 72 :** Répartition du nombre de groupements féminins bénéficiaires de technologies par région en 2023



## 7.2. Crédits du FAARF

### Points saillants

- Baisse du montant des crédits alloués aux bénéficiaires par le FAARF ;
- Plus de la moitié du montant des crédits est alloué aux groupements/associations ;
- Baisse du nombre des bénéficiaires des crédits du FAARF.

### Commentaire général

En 2023, le montant global des crédits du Fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF) s'élève à 18 milliards de FCFA. Ce montant a baissé de 16,4% par rapport à l'année précédente. Cependant, de 2019 à 2022 la tendance du montant des crédits est en hausse continue.

La répartition des crédits par région révèle des disparités au niveau des montants accordés aux bénéficiaires par le FAARF. Ainsi, les régions des Hauts Bassins et du Centre enregistrent les plus gros montants avec respectivement 4,8 milliards de FCFA et 4,0 milliards de FCFA. La région du Sahel par contre enregistre le faible montant avec 54,8 millions de FCFA. Par rapport à l'année précédente, seule la région du Centre-Ouest enregistre une hausse de 5% du montant des crédits FAARF.

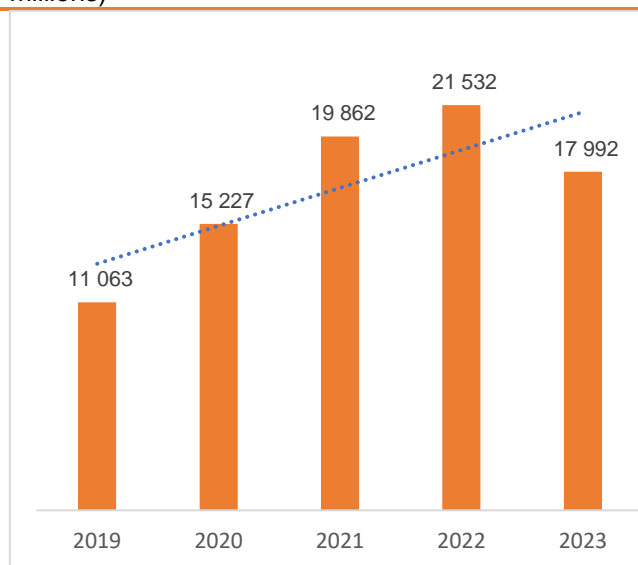
En 2023, le nombre de bénéficiaires du crédit FAARF est de 98 130. Ce nombre baisse de 23,0% par rapport à l'année précédente. En termes de répartition des bénéficiaires par région pour 100 000 habitants, les régions des Cascades et des Hauts Bassins viennent en tête avec respectivement un ratio de 2 480 et 2 236 bénéficiaires pour 100 000 habitants. La région du sahel enregistre le plus faible ratio avec 56 bénéficiaires pour 100 000 habitants.

Les groupements féminins/associations/sociétés coopératives sont les principaux bénéficiaires des crédits alloués. Ils absorbent 53,7% du montant total.

**Tableau 19 : situation des crédits FAARF**

Bénéficiaires crédits FAARF	Montant (en millions)	Part en %	Variation/2022	Variation/2019
Groupements féminins/Associations/sociétés coopératives	9 668,4	53,7	-23,9	-3,1%
Groupements solidaires	4 859,6	27,0	-5,2	600,9%
Clientes individuelles	3 463,6	19,3	-6,3	788,5%

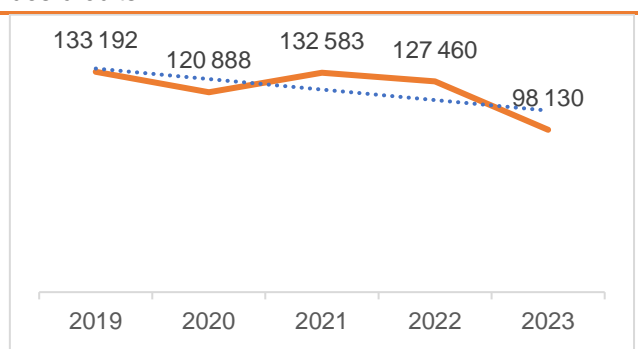
**Graphique 73 : Evolution des crédits du FAARF (en millions)**



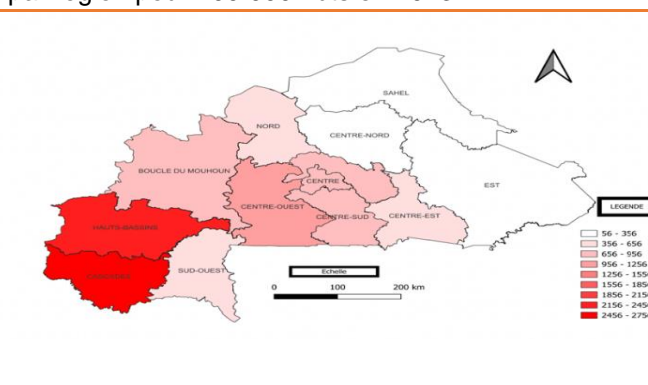
**Tableau 20 : Répartition des crédits du FAARF par région 2023 (en millier)**

Régions	2023	Variation 2023/2019	Variation 2023/2022
Boucle du Mouhoun	853 200	-34,9	-52,9
Cascades	1 730 798	96,2	-0,9
Centre	3 954 670	162,4	-14,7
Centre-Est	871045	111,8	-10,6
Centre-Nord	467515	-14,5	-50,2
Centre-Ouest	1761040	125,2	5,0
Centre-Sud	803750	100,5	-6,9
Est	576 525	-34,2	-48,4
Hauts-Bassins	4 845 243,5	74,5	-2,5
Nord	787455	34,4	-22,6
Plateau Central	684145	140,1	-9,1
Sahel	54825	-84,2	-64,6
Sud-Ouest	601350	70,5	-31,3
<b>Ensemble</b>	<b>17 991 561,50</b>	<b>62,6</b>	<b>-16,4</b>

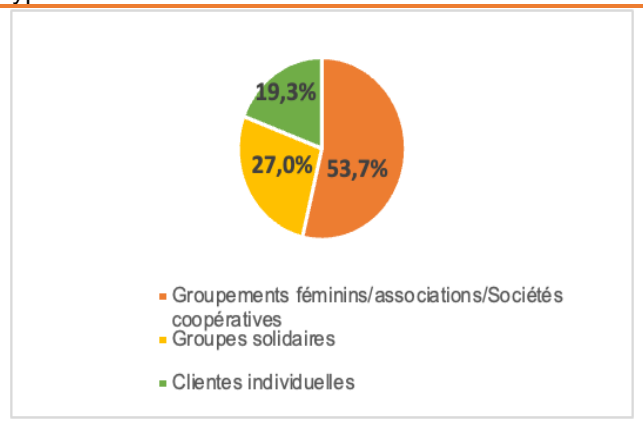
**Graphique 74 : Evolution du nombre de bénéficiaires des crédits FAARF**



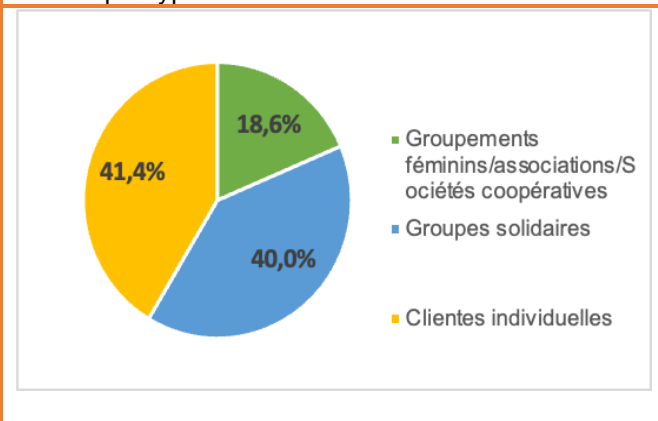
**Carte 7 : Répartition des bénéficiaires du crédit FAARF par région pour 100 000 hbts en 2023**



**Graphique 75 : Proportion des crédits FAARF par type de clientèles en 2023**



**Graphique 76 : Proportion de dossiers des crédits FAARF par type de clientèles en 2023**



**Abandon du domicile conjugal** : Tout usager/client qui a quitté le domicile conjugal.

**Activités génératrices de revenus** : Activités de production et/ou de commercialisation menées par une personne ou un groupe de personnes, dans le but de générer des ressources financières.

**Aide à l'adoption** : Acte juridique qui crée entre deux personnes (l'adoptant et l'adopté) un lien de filiation indépendant de l'origine de l'adopté.

**Aide familial** : Personne qui travaille dans une entreprise familiale sans être rémunérée. Elle est en général nourrie, logée et soignée lorsqu'elle est malade et reçoit de temps en temps des cadeaux.

**Apprenti, stagiaire** : Personne qui apprend un métier manuel dans le cadre d'un apprentissage en atelier ou sur le terrain auprès d'un maître. Elle ne perçoit aucune rémunération en espèce ou en nature en contrepartie du travail accompli.

**Autonomisation** : selon la Banque Mondiale "l'autonomisation est l'accroissement des avoirs et des capacités des personnes pauvres, dans le but de leur permettre de mieux participer, négocier, influencer, maîtriser et responsabiliser les institutions qui ont une incidence sur leurs vies".

**Autonomisation économique des femmes** : selon "l'OCDE (2012), « acquérir une autonomisation économique plus grande, c'est, pour les femmes et les hommes, disposer des moyens de participer au processus de croissance, d'y contribuer et d'en tirer profit d'une manière qui leur assure la reconnaissance de la valeur de leurs apports et le respect de leur dignité, ainsi que la possibilité de négocier une répartition plus équitable des bienfaits que procure la croissance ».

**Cas résolu** : Problème d'un usager qui a trouvé une solution définitive.

**Célibataire** : Homme ou femme n'ayant jamais été marié(e) ou ne vivant pas maritalement avec une femme ou un homme.

**Chômeur** : Personne en âge de travailler sans emploi, disponible pour travailler et qui est effectivement à la recherche d'un emploi (BIT).

**Client/Usager** : Utilisateur des services d'action sociale.

**Conseil et accompagnement** : Processus méthodologique de relation (s) contractuelle (s) d'insertion entre un agent spécialisé (agent social) et un usager d'un service ou d'un dispositif d'action sociale.

**Conseil et accompagnement psychosocial** : Ensemble de mesures psychologiques et sociales que l'on prend vis-à-vis d'une personne en situation difficile : conseils, informations et soutien social.

**Conseil et accompagnement juridique** : Ensemble de conseils et accompagnements donnés à un usager/client en vue de l'éclairer sur ses droits et devoirs ou de l'orienter vers une instance juridique.

**Directeur** : Premier responsable pédagogique de la structure.

**Divorcé(e)** : Personne qui a rompu tous les liens (légaux, coutumiers ou religieux) qui l'unissait à son (ou ses) conjoint (s) et qui ne s'est pas remarié(e).

**Educateur des jeunes enfants** : animateur de centre préscolaire titulaire d'un diplôme d'Etat d'éducateur des jeunes enfants

**Employeur** : Personne occupée qui exploite sa propre entreprise économique (ou exerce pour son propre compte un métier) et emploie un ou plusieurs salariés qu'elle paie.

**Enfant abandonné** : Enfant dont le juge a constaté le délaissement par ses parents ou ceux ayant sa tutelle.

**Enfant et jeune déscolarisé** : Enfant de 6 à 17 ans ne fréquentant plus un établissement d'enseignement scolaire.

**Enfant et jeune non scolarisé** : Enfant de 6 à 17 ans n'ayant jamais fréquenté un établissement d'enseignement scolaire.

**Enfant et jeune placé en apprentissage** : Enfant et jeune placé en apprentissage dans une structure ou en atelier.

**Enfant et jeune scolarisé** : Enfant de 6 à 17 ans fréquentant un établissement d'enseignement scolaire.

**Enfant orphelin** : Enfant qui a perdu son père ou sa mère (orphelin partiel) ou les deux à la fois (orphelin complet).

**Enfant parrainé** : Enfant bénéficiant de l'appui d'une personne morale et/ou physique sur la base d'un engagement.

**Enfant trouvé** : Enfant retrouvé seul dans un endroit isolé (fosses septiques, caniveaux d'eau, ruines, poubelles, ...) ou dans un lieu public (mosquée, église, maternité, école, ...)

**Enfant victime de traite** : Enfant recruté, transporté, transféré, hébergé ou accueilli par la menace, le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre, aux fins d'exploitation.

**Enfant victime de violences (mauvais traitements)**: Enfant victime de mauvais traitement d'ordre physique et/ou moral affectant son intégrité physique et/ou psychologique.

**Enfant vivant dans la rue** : Enfant et jeune en situation de rupture plus ou moins prolongée avec sa famille et qui a fait de la rue son principal domicile et/ou le lieu de sa survie. Enfant en rupture familiale qui mène des activités de survivance dans la rue et y dort.

**Enfant/jeune en conflit avec la loi** : Enfant devant répondre de ses actes devant la justice.

**Enfant / jeune placé en famille** : Enfant ou jeune, dont les parents sont décédés, déficients, absents ou inconnus, confié de façon temporaire à une famille.

**Enfant / jeune placé en institution** : Enfant ou jeune, dont les parents sont décédés, déficients, absents ou inconnus, confié de façon temporaire à une institution habilitée (placement institutionnel).

**Entrepreneuriat Féminin (EF)** : selon la Stratégie Nationale de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin (SNPEF), l'EF fait référence à toutes les activités économiques en milieu rural ou

urbain selon la taille (de l'AGR à la grande entreprise) créées et gérées par les femmes dans le but de tirer profit.

**Exclu social** : Usager/client dont les liens avec sa communauté sont rompus, tant sur le plan symbolique (attributs négatifs) que sur le plan des relations sociales.

**Famille monoparentale** : Famille dans laquelle les enfants vivent avec un père ou une mère non mariée, divorcé ou veuf.

**Mariage coutumier** : Mariage unissant uniquement par la coutume

**Mariage légal** : Mariage unissant par la loi.

**Mariage religieux** : Mariage unissant par la religion.

**Marié (e)** : Personne unie par la loi, la coutume ou la religion à une autre personne de sexe opposé.

**Médiation** : Intervention d'un tiers entre des personnes ou des groupes, pour prévenir un conflit ou y trouver des solutions avec l'accord et la participation des parties en présence.

**Mendiant** : Usager/client qui demande l'aide d'autrui sans contrepartie en vue de satisfaire généralement des besoins de toute nature.

**Mineur** : Enfant ou adolescent qui n'a pas atteint l'âge de la majorité légale fixé à 18 ans révolus

**Moniteur et monitrice** : animateur du préscolaire ayant au moins le niveau de la classe de 4ème des lycées et collèges.

**Nouveau client/usager** : Personne dont le problème est soumis pour la première fois à un service d'action sociale dans une localité.

**Personne affectée par le VIH (enfant, orphelin, adulte)** : Personne dont un parent, un ami ou un proche est infecté par le VIH ou décédé par suite du SIDA.

**Personne âgée** : Usager/client dont la durée de vie a atteint au moins 60 ans.

**Personne albinos** : Personne n'atteint d'albinisme, anomalie congénitale due à une pigmentation de la peau et des poils.

**Personne au foyer** : Personne en âge de travailler n'exerçant aucune activité économique (ni agricole, ni artisanale, ni commerciale), et qui effectue des travaux ménagers chez elle. Par exemple, les parents qui prennent soin du ménage et des enfants. Les domestiques rémunérés ne sont pas des personnes au foyer, ce sont des personnes actives occupées.

**Personne démunie/indigente/nécessiteuse** : Usager/client qui manque du nécessaire pour sa survie, du minimum vital (de quoi se nourrir, se soigner, se vêtir, se loger, etc.).

**Personne déplacée** : Usager/client installé temporairement à un endroit dans son pays autre que son domicile habituel par suite de catastrophe, de conflit, ou de crise humanitaire.

**Personne en conflit conjugal** : Usager/client en discorde ou mécontent avec son conjoint.

**Personne handicapée mentale** : Usager/client ayant une déficience mentale.

**Personne handicapée motrice** : Usager/client privé d'un ou plusieurs de ses membres supérieurs ou inférieurs.

**Personne handicapée visuelle** : Usager/client ayant des difficultés de vision ou privé d'un ou des deux yeux.

**Personne infectée par le VIH (enfant, orphelin, adulte)** : Usager/client qui porte le virus du SIDA.

**Personne malade mentale** : Usager/client ayant un trouble mental.

**Personne rapatriée** : Usager/client contraint au retour dans son pays d'origine. Ce retour est reconnu et facilité par l'autorité en charge de sa survie.

**Personne réfugiée** : Personne installée dans un pays étranger et qui ne peut pas retourner dans son pays d'origine pour plusieurs raisons (économique, guerre, politique).

**Placement** : Décision administrative ou judiciaire confiant de façon temporaire à une famille (placement familial) ou à une institution habilitée (placement institutionnel), la garde d'un enfant dont les parents sont décédés, défailants, absents ou inconnus.

**Placement en famille** : Processus par lequel un enfant en rupture familiale réintègre sa famille.

**Placement** : Mesure éducative ordonnée par le juge à l'endroit d'un mineur délinquant ou en danger (assistance éducative) qui entraîne le retrait du mineur de sa famille pour le placer dans une institution ou un établissement, public ou privé, d'éducation ou de formation professionnelle, dans un établissement médical ou médico-pédagogique, dans un internat approprié ou le remettre à une personne digne de confiance.

**Prise en charge alimentaire** : Aide en vivres ou en nourriture donnée à un usager/client des services d'action sociale.

**Prise en charge financière** : Appui en moyens financiers à un usager/client des services d'action sociale quelles que soient les conditions.

**Prise en charge juridique** : Ensemble de conseils et accompagnements donnés à un usager/client en vue de l'éclairer sur ses droits et devoirs ou de l'orienter vers une instance juridique.

**Prise en charge matérielle** : Aide en biens matériels donnée à un usager/client des services d'action sociale.

**Prise en charge psychosociale** : Ensemble de mesures psychologiques et sociales que l'on prend vis à-vis d'une personne en situation difficile : conseils, informations et soutien social.

**Prise en charge sanitaire** : Contribution à la prise en charge des soins et de prestations relatives à un usager/client des services d'action sociale.

**PVVIH** : Personne vivant avec le virus de l'immunodéficience humaine.

**Rapatriement** : Personne contrainte au retour dans son pays d'origine. Ce retour est reconnu et facilité par l'autorité en charge de sa survie.

**Recherche d'emploi** : Ensemble des actions posées pour appuyer un usager/client à trouver du travail.

**Retour en famille** : Processus par lequel un enfant en rupture familiale réintègre sa famille.

**Retraité** : Personne qui n'exerce aucune activité économique et dont les ressources proviennent principalement d'une pension versée par l'Etat ou tout autre organisme, celle-ci provenant d'une activité antérieure.

Une personne qui se dit « retraitée » mais qui exerce une activité qui lui procure des revenus est considérée comme active occupée.

**Salarié** : Personne qui travaille et, qui en contrepartie, reçoit un salaire en espèces ou en nature.

**Salarié secteur privé** : Personne qui travaille dans le secteur privé structuré formel.

**Salarié secteur public** : Personne employée dans l'administration publique ou parapublique et les collectivités locales.

**Service public** : Structure déconcentrée du MASSN

**Service privé** : Association/ONG intervenant dans le secteur de l'action sociale

**Structure de formation** : Structure de formation.

**Structure de la justice** : Structure juridique.

**Structure de placement** : Structure d'accueil et/ou de placement pour un emploi.

**Structure de réinsertion** : Structure s'occupant des processus consistant à réintégrer dans une communauté donnée une personne qui se serait écartée des règles, des normes et valeurs préétablies par cette communauté en lui faisant bénéficier de mesures spéciales.

**Structure de santé** : Formation sanitaire.

**Structure d'éducation** : Structure d'éducation.

**Structure formelle** : Structures qui disposent d'un personnel qualifié et appliquent le programme national d'encadrement préscolaire.

**Structure non formelle** : Structures qui ne disposent pas d'un personnel qualifié et n'appliquent pas le programme national d'encadrement préscolaire.

**Technologie** : selon le MFSNFAH " c'est l'ensemble des équipements utilisés en vue de réaliser une activité de production de biens et services"

**Toxicomane/alcoolique** : Usager/client qui s'intoxique de façon chronique ou périodique par la consommation de médicaments ou de substances toxiques entraînant généralement chez lui un état d'accoutumance et de dépendance.

**Travailleur/professionnel du sexe** : Usager/client qui se livre de façon régulière ou occasionnelle, avec plusieurs partenaires à des échanges de rapports sexuels contre de l'argent ou d'autres biens matériels.

**Union libre** : Personne qui vit maritalement avec une autre de sexe opposé sans que le mariage civil, coutumier ou religieux n'ait été célébré

**Veuf/veuve** : Personne dont le/la conjoint(e) est décédé(e).

**Victime d'autres formes de violences** : Usager/client victime de toutes autres formes de violences d'atteinte ou de brutalité physique ou mentale, d'abandon ou de négligence, de mauvais traitement ou d'exploitation, y compris la violence sexuelle.

**Victime de catastrophes naturelles ou de crises humanitaires** : Usager/client ayant subi un évènement d'une ampleur qui justifie une mobilisation exceptionnelle de secours venus de l'extérieur de la communauté ou de la zone touchée.

**Victime de conflit familial** : Usager/client en discorde ou mésentente avec un ou plusieurs membres de sa famille.

**Victime de mariage forcé** : Usager/client victime d'une union conjugale sans son consentement.

**Victime de grossesse non désirée et/ou contestée** : Usager/client victime de grossesse non désirée et / ou contestée.

**Victime de mariage précoce** : Usager/client victime d'une union conjugale qui ne respecte pas les conditions d'âge prévues par la loi.

**Victime de mutilations génitales féminines**: Fille ou femme victime de pratiques traditionnelles et toutes autres interventions pratiquées sur ses organes génitaux pour des raisons non thérapeutiques.

**Victime de violences conjugales** : Usager/client(e) victime de mauvais traitements infligés par son/sa conjoint (e).